

IME Les Fauvettes

Projet d'Établissement

-----2020
2024

Mise à jour en janvier 2022

Chapitre 1 Le positionnement

p.1

L'association gestionnaire

Présentation de l'IME

- 1 Le cadre réglementaire**
- 2 Les missions de l'établissement**
- 3 Les populations accueillies**
- 4 L'établissement dans son environnement**
- 5 La philosophie de l'établissement**
 - Les valeurs fondatrices
 - L'éthique
- 6 L'approche utilisée**
 - Les modèles théoriques de référence
 - Les stratégies de référence
- 7 Le respect des droits des usagers**
 - Les droits fondamentaux
 - L'expression des usagers
- 8 L'ancrage de l'établissement dans le territoire - réseau et partenaires**

Chapitre 2 L'offre de service : accompagnement et prise en charge p.15

- 1 Le cadre général**
- 2 L'accueil et l'admission**
- 3 La personnalisation de l'accompagnement**
 - Le projet personnalisé
 - Le rôle du référent
- 4 Les différentes unités de travail éducatif**
 - La SEES
 - La SIPFP
- 5 L'Unité d'Enseignement**
- 6 Le projet de soin**
- 7 Les activités thérapeutiques menées par des intervenants extérieurs**
- 8 Les activités sportives**
- 9 Le service d'orientation et de mise en stage**
- 10 Le partenariat avec les familles**

Chapitre 3 Les ressources et moyens p.36

- 1 Les ressources humaines**
 - L'organigramme fonctionnel
 - Les fonctions du personnel
 - Les instances de réflexion, de concertation et d'élaboration
 - Le pilotage social de l'établissement
 - L'information et la communication
- 2 Le cadre d'accueil et de travail et la gestion des risques**
 - L'aménagement des locaux
 - La promotion de la bientraitance
 - La Sécurité et les obligations réglementaires
 - Le Document Unique / le Plan de sécurisation de l'établissement
- 3 Les prestations logistiques et de restauration**

Chapitre 4 L'évaluation de la qualité et les perspectives d'évolution p.50

- 1 Le processus d'évaluation**
- 2 Les perspectives à 5 ans (Plan d'action)**

Chapitre 1 Le positionnement

L'association gestionnaire

Présentation de l'IME

- Le cadre réglementaire
- Les missions de l'établissement
- Les populations accueillies
- L'établissement dans son environnement
- La philosophie de l'établissement
- L'approche utilisée
- Le respect des droits des usagers
- L'ancrage de l'établissement dans le territoire - réseau et partenaires

Chapitre 1 Le positionnement

L'Association Gestionnaire : Quelques éléments d'histoire

L'IME Les Fauvettes est un établissement géré par l'Association pour la Défense, la Protection et l'Accueil des enfants déficients « Les Fauvettes », association Loi 1901, créée en 1967 par des parents d'enfants porteurs de handicap.

Les équipes professionnelles accueillent et accompagnent, au travers de 3 établissements, 193 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap :

- L'ESAT Les Pierres Fauves, situé à Vitrolles
- Le Foyer de Vie Raymond Jacquemus, situé à Châteauneuf les Martigues
- L'IME les Fauvettes, à Vitrolles

Ses missions d'accueil et d'éducation, de soutien et de conseil, d'accompagnement et d'intégration, s'ancrent sur des valeurs humaines fondamentales.

Ses objectifs sont d'apporter, par des missions d'accueil et de protection, les réponses adaptées et diversifiées aux situations individuelles des usagers qui lui sont confiés.

Le projet associatif se décline au travers de 6 axes de travail principaux :

- Promouvoir un accueil de qualité à la personne en situation de handicap, en développant un regard attentif à ses réactions, ses besoins fondamentaux, ses désirs, ses potentialités, ainsi que l'écoute de sa famille ;
- Promouvoir un projet de vie institutionnel qui favorise un accueil, un hébergement, des soins, une pédagogie de qualité ;
- Veiller au respect de l'intégrité physique, de la dignité, du droit à la vie privée et à l'organisation de la vie collective qui respecte la liberté de tous les usagers en préservant leur intimité ;
- Créer, gérer des lieux de vie adaptés aux besoins spécifiques de chacun en tenant compte de l'évolution des besoins, des choix et des volontés des personnes sans y substituer abusivement d'autres volontés ;
- Faciliter l'accès à une information claire à usage de la personne en situation de handicap et de sa famille tout en préservant la confidentialité
- Soutenir les responsables éducatifs et médicaux dans l'élaboration de projets de vie avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal et veiller à la révision régulière de ces projets

L'ensemble de ces points constitue les axes de base du fonctionnement de l'Association. Ils s'exercent dans un souci constant d'adaptation aux besoins des usagers pris en charge.

Ces axes impactent les projets d'établissements, et l'Association impose un lien de cohérence entre le projet associatif et les projets d'établissement.

Présentation de l'I.M. E

L'IME « Les Fauvettes » est un Institut Médico-Educatif dont l'autorisation de fonctionnement permet une capacité d'accueil de 60 places en semi-internat pour des enfants âgés de 6 à 20 ans présentant principalement une déficience intellectuelle.

Premier établissement créé par l'Association, il est ouvert depuis le 10 janvier 1977.

L'agrément délivré par l'autorité de tutelle en janvier 1977 a été renouvelé en février 1993 puis en 2017.

Le fonctionnement de l'établissement a fait l'objet des conventions suivantes :

- avec la CRAM en janvier 1977
- un agrément DDASS en janvier 1977
- une convention avec l'Éducation Nationale

Le prix de journée est fixé par l'ARS et financé par l'Assurance Maladie.

L'implantation géographique de l'IME lui permet de remplir sa fonction sur une zone d'influence d'environ 60 kilomètres.

En effet, la zone d'intervention s'étend des communes de Berre, Rognac, Vitrolles, Marignane, Martigues, et jusqu'aux quartiers nord de Marseille.

L'IME reçoit un nombre constant de demandes d'admission de la MDPH qui lui permet de maintenir sa capacité d'accueil à effectif complet mais ne permet pas de pourvoir à tous les besoins ; de fait, la liste d'attente est supérieure à la capacité d'accueil de l'établissement.

En conséquence, il apparaît nettement que l'IME « les Fauvettes » occupe une place indispensable pour l'accueil de la catégorie d'enfants et d'adolescents pour laquelle il a été créé.



1 Le cadre règlementaire

Faisant suite à la loi n°75-534 du 30 juin 1975, la mission est définie par les nouvelles annexes XXIV simples promulguées par la loi 83-486 de juillet 1989. Les nouvelles annexes XXIV simples précisent, entre autres, les missions des Instituts Médico-Educatifs destinés à recevoir des enfants et/ou adolescents handicapés mentaux sans handicaps moteurs, dont la problématique nécessite une prise en charge particulière à temps partiel ou à temps complet, faisant appel à différentes modalités d'intervention au sein d'un même espace institutionnel.

De plus, le cadre règlementaire est essentiellement complété par :

- La loi n°2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le Code de l'Action Sociale et de la Famille

Conformément aux missions fixées dans ce cadre législatif, les projets associatif et d'établissement énoncent comme principes fondamentaux : les valeurs du préambule de la constitution française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la lutte contre les exclusions, la reconnaissance, le respect et la valorisation des personnes en situation de handicap, leur intégration, l'accès à la citoyenneté, aux garanties sociales et aux soins spécifiques, la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

La démarche de réactualisation du projet d'établissement :

L'élaboration d'un projet d'établissement est devenue une obligation légale depuis la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'article L.311-8 du code de l'action sociale et des familles dispose ainsi que « pour chaque établissement ou service, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination et de coopération, d'évaluation des activités de la qualité des prestations, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de la vie sociale ou autre forme de participation ».

La démarche de réécriture du projet d'établissement a débuté en janvier 2014.

Des groupes de travail ont été organisés afin d'associer les professionnels à la réalisation d'un état des lieux et à la fixation de nouveaux objectifs d'amélioration. Ce travail de réflexion a pris en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées à compter de janvier 2009 par l'agence nationale d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESMS).

Un comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises, afin d'affiner et compléter le premier travail de rédaction effectué puis d'élaborer le présent projet.

Enfin, la directrice a présenté le projet d'établissement au conseil d'administration qui l'a approuvé en séance du 16 juillet 2014.

Une actualisation complète du Projet d'Etablissement est réalisée en 2020 avec la déclinaison des objectifs stratégiques de pilotage en vue de la contractualisation d'un CPOM. Toutefois, la situation sanitaire n'a pas permis qu'un Conseil d'administration ni qu'un CVS soient réunis afin de valider le Projet. Une nouvelle mise à jour est donc effectuée début 2022 puis présentée au Conseil d'Administration le 24 février 2022 et communiqué aux membres du CVS.

2 Les missions de l'établissement : la nécessaire articulation entre l'éducatif, le thérapeutique et l'accompagnement social

Le fondement essentiel de la pratique de l'IME s'appuie sur une approche globale de la personne en situation de handicap. Cette approche amène à une pluridisciplinarité qui engendre des regards à la fois communs et complémentaires.

L'enfant pris en charge est considéré comme sujet acteur de son propre développement, considéré dans son environnement. Ainsi, l'équipe pluridisciplinaire cherche à avoir un regard partagé avec les parents et/ou l'enfant, tout en inscrivant cette approche individualisée dans un collectif.

Projet Éducatif et pédagogique	Projet médical/thérapeutique	Projet d'accompagnement social
L'IME « Les Fauvettes » a pour mission de permettre à chacun de s'épanouir et de développer ses potentialités. Il doit aider chacun en fonction de ses capacités à : - atteindre un niveau maximum d'autonomie - développer les aptitudes sociales en permettant à chacun de repérer les règles, les limites, d'apprendre les codes sociaux - développer ses capacités cognitives et scolaires - développer ses capacités de communication - développer ses capacités motrices - développer ses capacités au travail	L'équipe médicale, paramédicale et de rééducation, est chargée de la mise en œuvre et de l'application du projet thérapeutique qui repose sur des personnels ayant des qualifications spécifiques permettant une prise en charge de qualité au niveau des soins. Elle accueille l'enfant en difficultés relationnelles, psychiques, motrices, langagières et somatiques. La prise en charge médicale et thérapeutique prend la forme de psychothérapies individuelles ou de soutiens ponctuels, de rééducations en orthophonie et/ou en psychomotricité, d'un bilan médical annuel et d'un suivi médical au quotidien assuré par l'infirmière et le médecin psychiatre de l'établissement Les familles sont des partenaires essentiels de l'accompagnement thérapeutique.	L'établissement accompagne les familles qui en ont besoin dans les démarches permettant d'améliorer leur situation socio-économique, afin de garantir à chaque enfant les conditions les plus favorables possibles à son épanouissement et son développement. Les familles sont également accompagnées dans leurs démarches administratives, l'orientation de leur enfant vers une structure pour adultes et la préparation de la sortie de l'IME à 20 ans.

Le positionnement de l'équipe qui intervient auprès de l'enfant se base sur un accompagnement qui l'amène à faire de manière la plus autonome possible.

L'IME veille à travailler en cohérence avec les différentes recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

3 Les populations accueillies

Capacité autorisée : **60**

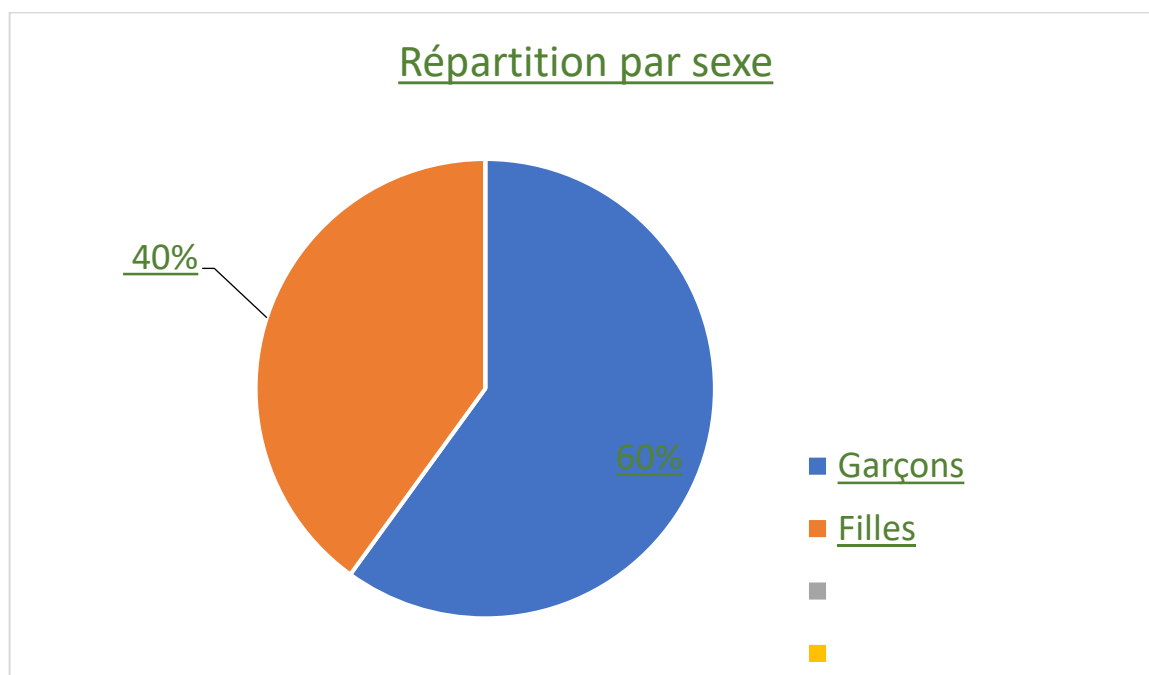
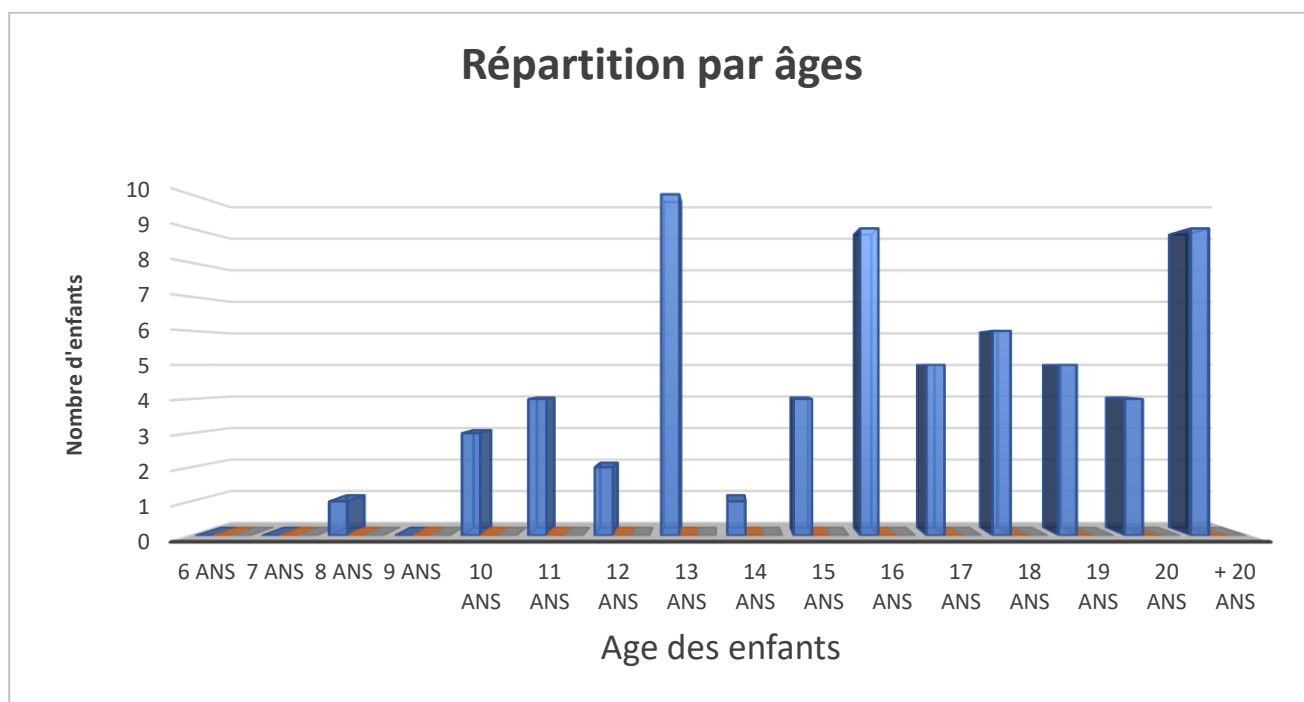
Places pourvues : **60**

A la rentrée de septembre 2021, sachant que 4 jeunes ont été accueillis à mi-temps, cela représente un total de 62 jeunes, équivalent à 60 places occupées.

De plus, 1 enfant a été accueilli à temps partiel au cours de l'année 2021 dans le cadre de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous, en sureffectif.

Effectif total : **63 enfants** (dont 4 à mi-temps et 1 en sureffectif)

Le profil des jeunes accueillis



Caractéristiques : Déficience principale

La « déficience principale » est la déficience qui apparaît la plus invalidante

47/63 présentent, en tant que déficience principale, une déficience intellectuelle

16/63 présentent un Trouble du Spectre Autistique, Trouble Envahissant du Développement ou troubles du psychisme (auquel est associée une déficience intellectuelle)

L'IME accueille des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles diverses, avec ou sans troubles graves surajoutés.

Sur l'ensemble de l'effectif, les différents types de pathologies, l'échelle des déficiences et le niveau de développement global reste très large et donc hétérogène, ce qui nécessite un important travail d'adaptation et d'individualisation tant au niveau des projets de groupes que des projets individuels.

Il s'agit principalement d'enfants présentant un retard de développement plus ou moins important, s'exprimant par des troubles des fonctions cognitives et/ou des troubles de structuration de la personnalité, des Troubles Envahissants du Développement, des Troubles du Spectre Autistique.

Ces retards de développement s'originent dans des causes multiples pouvant s'intriquer.

Une étiologie organique peut être diagnostiquée. (Fœtopathies, maladies génétiques ou métaboliques, accidents néonataux ou périnataux ou accident médical de la petite enfance, troubles sensoriels, troubles neurologiques...)

Des troubles de la relation et de la structuration de la personnalité peuvent survenir sur ces pathologies organiques.

Une pathologie mentale peut occuper le premier plan sans qu'aucune organicité n'ait pu être décelée (troubles de la structuration de la personnalité liés à des dysfonctionnements de la relation précoce ou à des carences affectives et/ou éducatives graves -maltraitance...).

Les besoins des jeunes accueillis

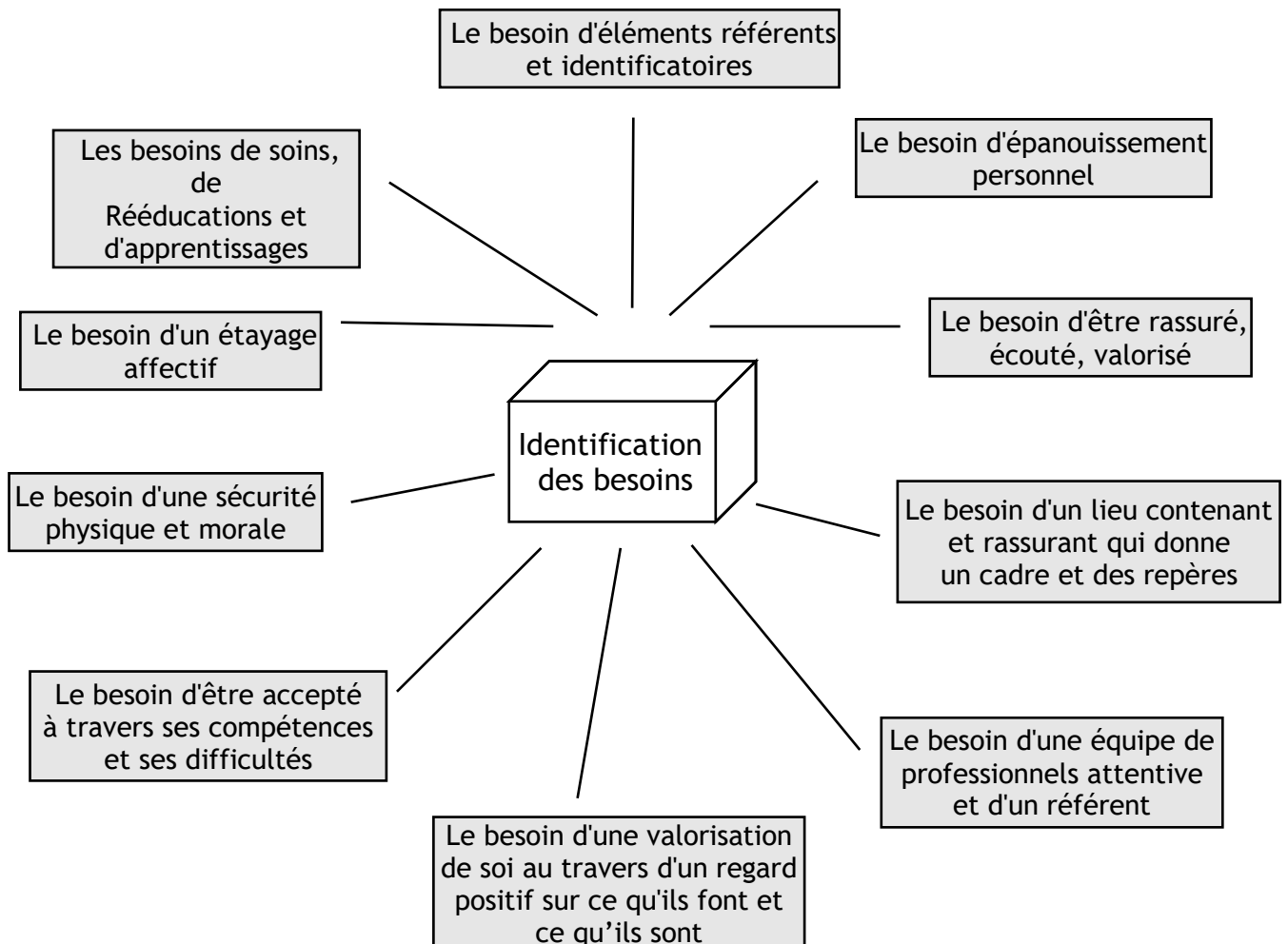
Il s'agit avant tout d'accompagner chaque jeune en fonction de la spécificité de ses compétences, de ses difficultés, de ses potentialités et de son projet.

Les fondements du travail médico-éducatif réalisé reposent sur l'observation et l'accompagnement de chacun. Le contenu des interventions est adapté en fonction des besoins de chaque jeune.

Pour la majorité des enfants et adolescents accueillis à l'IME, il ressort un besoin fondamental de cadre rassurant et sécurisant tant sur le plan physique que sur le plan psychique.

Ils ont également besoin de la permanence de l'attention, de l'accompagnement et de la stimulation des professionnels pour leur permettre d'avoir des repères stables favorisant l'accès à une meilleure autonomie dans la pensée et/ou dans l'action.

Identification des besoins des jeunes accueillis à l'IME



L'évolution du public accueilli

L'évolution du public est en partie consécutive au maintien de certains enfants en milieu scolaire qui arrivent donc plus tardivement en IME que dans le passé, impactant donc la moyenne d'âge de l'établissement.

Beaucoup de pré adolescent sont adressés à l'IME à 12 ans, âge de fin de d'accueil en ULIS école, ou à 13/14 ans après une tentative de passage en Collège (en classe d'ULIS collège). Ces jeunes arrivent donc à un âge charnière entre la SEES et la SIPFP ; un groupe intermédiaire 12/14 ans adapté à ces jeunes qui ont en commun l'âge et un parcours scolaire adapté a été créé dans un but de passerelle entre les sections et de préparation au passage sur la SIPFP.

De plus, le manque de places en structures pour adultes freine considérablement les possibilités de quitter l'IME autour de l'âge de 20 ans. Le nombre de jeunes adultes maintenus à l'IME au titre de l'amendement CRETON est donc en forte hausse ces dernières années :

4 en 2019

10 en 2020

13 en 2021

et une estimation de 18 en 2022

L'âge moyen des jeunes accueillis en 2014 à l'IME était de 14,5 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2015 à l'IME était de 14,9 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2016 à l'IME était de 14,0 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2017 à l'IME était de 14,3 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2018 à l'IME était de 14,5 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2019 à l'IME était de 15,7 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2020 à l'IME était de 15,4 ans
 L'âge moyen des jeunes accueillis en 2021 à l'IME était de 16,1 ans

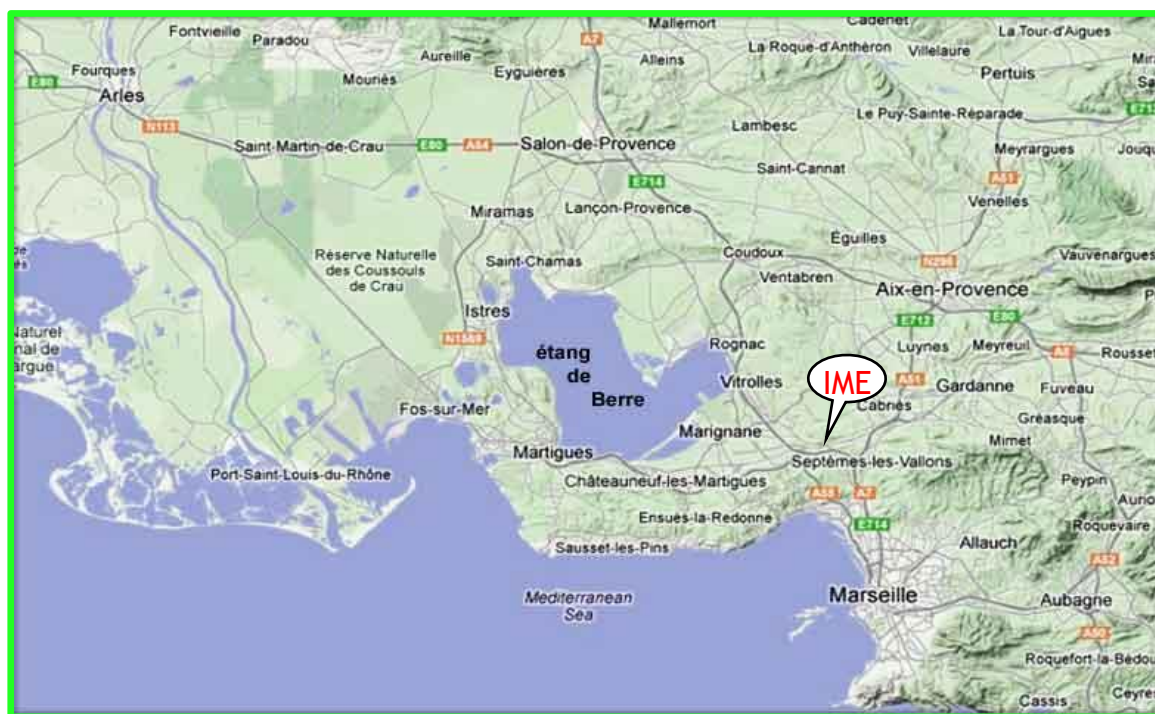
De plus l'accueil d'une population présentant des pathologies de plus en plus hétérogènes ainsi que des problématiques médicales qui s'aggravent pour certains, obligent à la mise en place de prises en charge de plus en plus individualisées nécessitant des moyens supplémentaires en personnel. En effet, la seule déficience intellectuelle ne représente plus le handicap principal des jeunes accueillis ; les troubles de la personnalité, les troubles envahissants du développement ainsi que des pathologies neurodéveloppementales sont très représentés dans l'effectif accueilli aujourd'hui.

4 L'établissement dans son environnement

• Implantation Géographique et zone d'intervention de l'IME

L'IME est situé entre Marseille et l'Etang de Berre.

L'implantation et l'accessibilité aux transports en commun



Depuis quelques années la MDPH a demandé à l'établissement de recentrer sa zone d'intervention sur le pourtour de l'Etang de Berre ; ainsi, l'établissement ne réalise plus d'admissions d'enfants domiciliés à Marseille.

La zone d'intervention de l'IME s'étend de l'est au sud de l'étang de Berre et jusqu'aux 14-15-16^{ème} arrondissements de Marseille pour les enfants entrés avant 2012.

Origine géographique des usagers accueillis à l'IME

Lieu d'habitation	Nombre d'usagers
Marseille 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 16 ^{ème}	6
Pourtour de l'Etang de Berre	51
Vitrolles	17
Marignane	14
Berre l'Etang	5
Martigues	4
Châteauneuf les Martigues	2
Gignac la Nerthe	2
Rognac	1
Velaux	1
Saint Victoret	1
Cabriès	1
Ensués	1
Istres	1
Port de Bouc	1
Septèmes les Vallons, Les Pennes Mirabeau	6

5 La philosophie de l'établissement

• Les valeurs fondatrices

La **bientraitance** constitue le fondement de notre pratique professionnelle. Tous les acteurs s'investissent auprès des jeunes et assurent un ensemble de services techniques, administratifs, éducatifs et thérapeutiques qui vont dans l'intérêt des enfants accueillis et qui correspond à leurs besoins.

Être bientraitant et bienveillant, c'est proposer un accompagnement respectueux des besoins et attentes de la personne et de ses capacités.

Les professionnels chercheront constamment à développer ou maintenir ces capacités, en soutenant ou guidant l'enfant dans les actes de la vie quotidienne, en l'encourageant dans ses démarches, sans jamais se substituer à lui ou en faisant à sa place.

Les enfants doivent se sentir considérés, soutenus et entendus par l'ensemble des professionnels, tous services confondus. En toute circonstance ceux-ci doivent garder le recul nécessaire en partageant les situations vécues avec les autres membres de l'équipe. La qualité de la prise en charge dépendra de la compréhension et de l'écoute des enfants et de leur famille.

L'**écoute** est une véritable compétence relationnelle. Cette écoute attentive se saisit de toutes les formes d'expression des jeunes, qu'elles soient verbales, mais aussi par leurs attitudes, leurs gestes et les différents modes d'expression qu'ils peuvent utiliser.

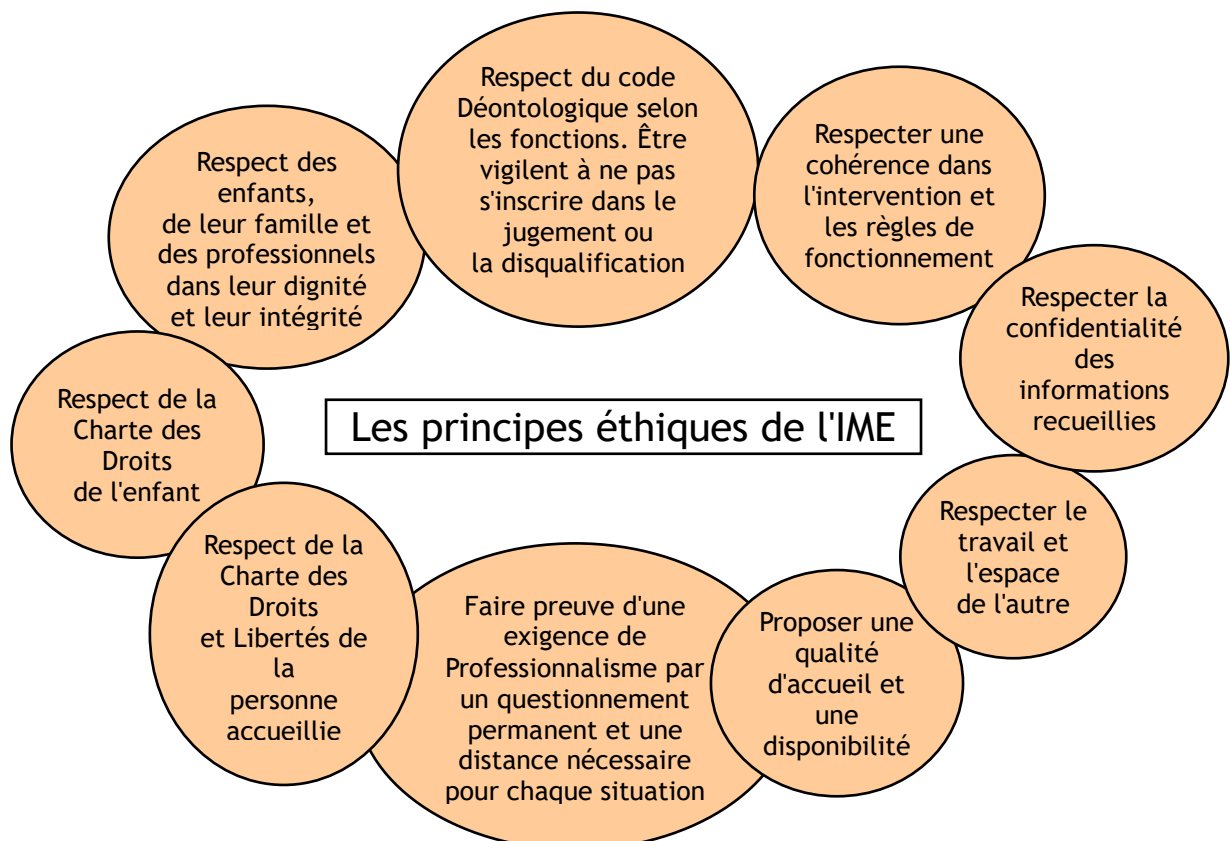
Nous veillerons également à lutter contre toutes formes de discrimination et chercherons à assurer une **équité** dans la prise en compte des situations.

Par ailleurs, il est essentiel qu'il y ait une **cohésion d'équipe** et que les valeurs d'entraide, de **solidarité** et de **respect** du travail de l'autre soient partagées par l'équipe.

Enfin, l'établissement réaffirme la place de la **laïcité** comme valeur fondamentale du caractère universel et positif de la différence.



• L'éthique



6 L'approche utilisée

• Les modèles théoriques de référence

Il n'existe pas d'adhésion univoque à quelques modèles que ce soient. Cependant, l'approche de type psychanalytique constitue une référence commune à laquelle adhèrent les éducateurs, le médecin psychiatre et la psychologue.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place des stratégies permettant à l'équipe de s'interroger sur elle-même afin de prévenir les risques de rigidification des pratiques, de stagnation de la pensée ou de totalitarisme excluant la pensée singulière au profit de la pensée unique. La singularité du sujet est au centre de nos préoccupations. La diversité des enfants et des adolescents intégrés au sein des groupes, entraîne une diversité des pratiques. Elles-mêmes se réfèrent à différents modèles théoriques.

La dimension clinique de notre travail exige de notre part une ouverture et un enrichissement permanent puisé dans les apports théoriques récents et en devenir.

Notre pratique s'inscrit dans le champ de la psychanalyse et se nourrit en permanence d'autres références telles que la prise en compte des interactions familiales (théorie systémique), ainsi que les origines culturelles des familles que nous recevons (approche ethno-psychiatrique).

7 Le respect des droits des usagers

• Les droits fondamentaux

L'IME veille au respect des droits des usagers et satisfait ainsi aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Notamment les droits fondamentaux des personnes accueillies :

- droit au respect de la dignité et de l'intimité
- droit de bénéficier d'une éducation adaptée
- droit de bénéficier d'un projet personnalisé
- droit à la protection et à la sécurité
- droit d'évoluer dans un environnement adapté à ses besoins, ses capacités
- droit à l'information et à la liberté d'expression
- droit à la confidentialité des informations les concernant
- droit d'exprimer son individualité dans le respect de celle des autres
- droit d'être informé de ses responsabilités sociales d'une façon simple et compréhensible

Dans un souci permanent de respect de ces droits, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés sont adaptés à la compréhension des populations admises dans l'établissement.

L'établissement dispose également d'un Livret d'Accueil. Celui-ci est à disposition de toute personne souhaitant obtenir des informations pratiques sur le fonctionnement de l'établissement.

• L'expression des usagers

Les formes et les modalités de leur participation à la vie institutionnelle et notamment au Conseil de la Vie Sociale sont définies dans le Règlement de Fonctionnement et le Règlement Intérieur du CVS.

L'ensemble des familles est informé, une fois par trimestre, de la date du prochain CVS, se voit transmettre un document permettant de formuler ses questions et réflexions et reçoit un compte rendu à l'issue du Conseil.

Au niveau des usagers, un travail éducatif permet d'informer et d'expliquer aux jeunes leur rôle au niveau du CVS, qu'ils soient élus représentants ou pas. Des élections sont organisées à chaque fois qu'un poste du « collège usagers » est vacant. L'ensemble des usagers est consulté et aidé dans la rédaction de ses demandes par l'équipe éducative. Après chaque CVS, un compte rendu oral est fait dans chaque groupe, par l'éducateur/trice référent(e).

Un représentant de la mairie, élu aux associations est systématiquement invité à chaque CVS et se rend disponible régulièrement.

Par ailleurs, les demandes, ressentis et besoins exprimés par les jeunes de manière informelle sont également relayés par les adultes encadrants qui peuvent en faire part lors des réunions institutionnelles hebdomadaires.

Il existe également d'autres formes d'expression des familles, comme les réunions de parents organisées plusieurs fois par ans sur les groupes et à l'initiative des éducatrices/teurs référents.

8 L'ancrage de l'établissement dans le territoire - réseau / partenaires

Notre établissement est inséré dans un dispositif et un territoire comportant de nombreux acteurs extérieurs. Le travail que nous effectuons au quotidien avec les jeunes nous conduit à solliciter et échanger régulièrement avec de nombreux intervenants extérieurs à l'institution mais directement concernés par la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis à l'IME.

Dans le domaine du soin :

- Dans le domaine médico-social : ESAT, IME, SESSAD, Foyers de Vie, MAS, FAM, Lieux de répit, CMP, ASE
- Dans le domaine sanitaire : Services Hospitaliers, Hôpitaux de Jour, CMPP, CAMSP, Centre Ressources Autisme, Cliniques psychiatriques, Dispositif Handi dents, Equipe mobile etc.
- Dans le secteur libéral (médecins psychiatres, psychologues, orthophonistes, médecins spécialisés, médecins généralistes)

Ce réseau permet l'ouverture et la complémentarité de l'établissement avec l'extérieur, alimente les échanges et les réflexions sur les prises en charge et le suivi des enfants que nous accueillons, aide au diagnostic, permet d'articuler des prises en charge séquentielles ou de trouver des solutions d'urgence telles que des séjours de rupture.

Des projets sont menés et des rencontres ont lieu avec certains partenaires très régulièrement.

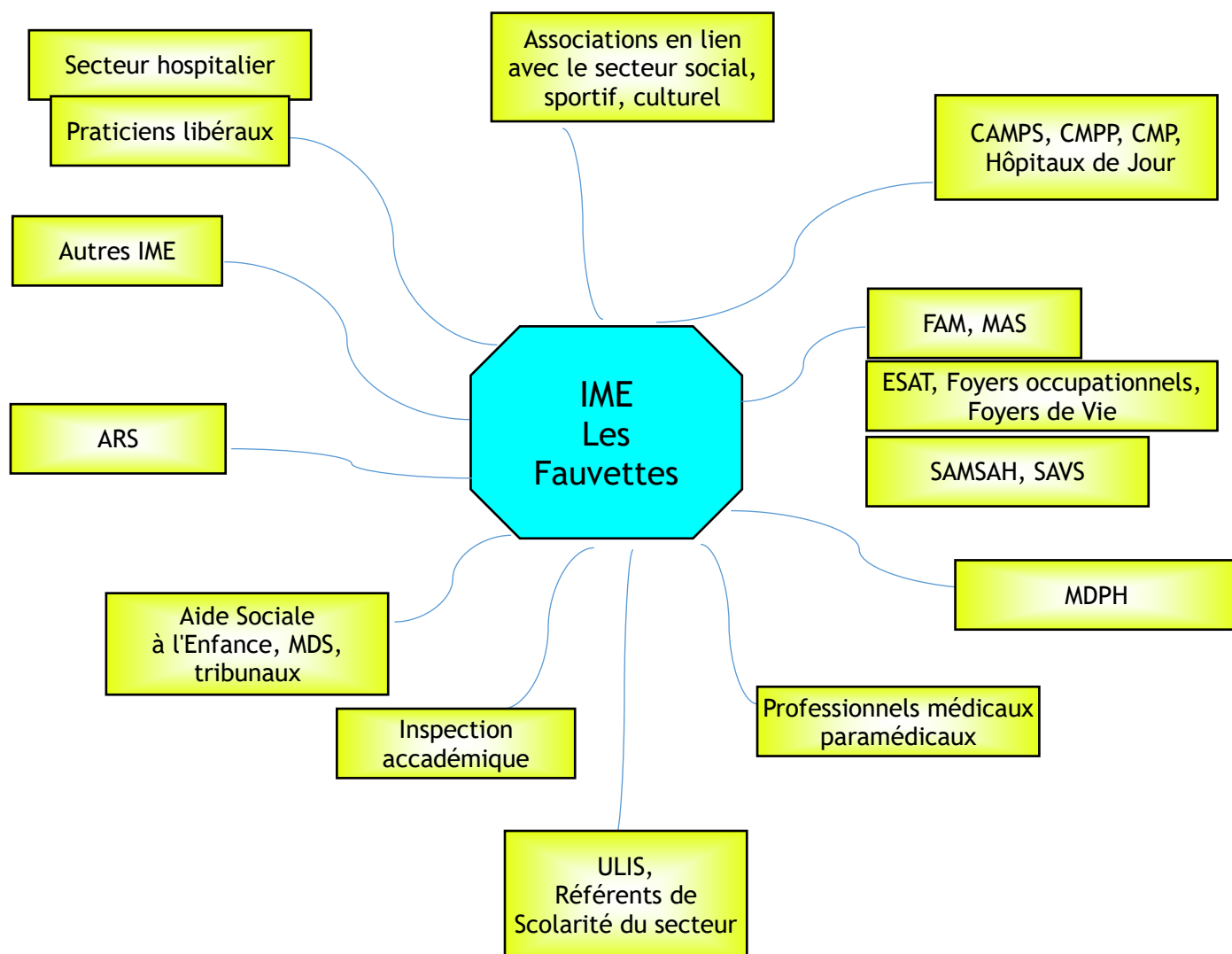
Dans le domaine scolaire :

- Convention de partenariat avec l'Education Nationale
- Contacts et liens avec les ULIS écoles, ULIS collèges du secteur

Dans le domaine thérapeutique, sportif et culturel :

- Convention de partenariat avec la médiathèque de Vitrolles
- Le théâtre de Fontblanche
- Convention de partenariat avec la base nautique et le rugby club de Vitrolles
- La Fédération française et la Ligue du Sport Adapté
- Convention de partenariat l'association « En chair et en notes » pour la musicothérapie
- Convention de partenariat l'association « Equus » pour l'équithérapie
- Convention de partenariat l'association « Tétines et Biberons » pour l'atelier théâtre
- Convention de partenariat l'association « Era Novis Bellator » pour la médiation animale
- Convention de partenariat avec la ferme pédagogique des Pennes Mirabeau

Le réseau relationnel/partenarial de l'IME



Chapitre 2 L'offre de service : accompagnement et prise en charge des usagers

- Le cadre général
- L'accueil et l'admission
- La personnalisation de l'accompagnement
- Les différentes unités de travail éducatif
- L'unité d'enseignement
- Le projet de soin
- Les activités thérapeutiques menées par des intervenants extérieurs
- Les activités sportives
- Le service de suite et de mise en stage
- Le partenariat avec les familles

Chapitre 2 L'offre de service : accompagnement et prise en charge

1 Le cadre général :

L'établissement fonctionne avec une amplitude annuelle de 210 jours, en régime de semi internat.

Les horaires d'accueil des enfants et adolescents sont les suivants :

le lundi :	10h - 16h
le mardi	} 9h - 16h
mercredi	
jeudi	
vendredi	

L'établissement est fermé :

- ▣ La moitié des vacances scolaires
- ▣ 5 semaines au mois d'août.



Le calendrier d'ouverture est actualisé chaque année.

● L'aménagement des locaux

L'implantation de l'établissement est d'une surface totale de plus de 1000m² de plain-pied. Les différents bâtiments se répartissent au milieu d'un large espace vert qui favorise la circulation interne. Ceux-ci ont été conçus à l'origine sous forme d'alvéoles. Ils sont constitués de sept groupes éducatifs, des ateliers techniques, une serre, une classe, un gymnase, un espace de stimulation sensorielle, une chambre témoin, une salle de restauration, une salle de réunion, une salle de repos et différents bureaux. Chaque espace est indépendant et aménagé avec les moyens adaptés à la population accueillie.

Les enfants sont accueillis dans des locaux qui datent de 1977. Si la surface est adaptée l'ensemble nécessite un programme de rénovation régulier, dans les limites des moyens financiers dont l'établissement dispose. Ce programme est en cours de réalisation. Beaucoup de travaux de rénovation ont déjà été menés depuis 2012 et vont se poursuivre par tranches annuelles régulières.

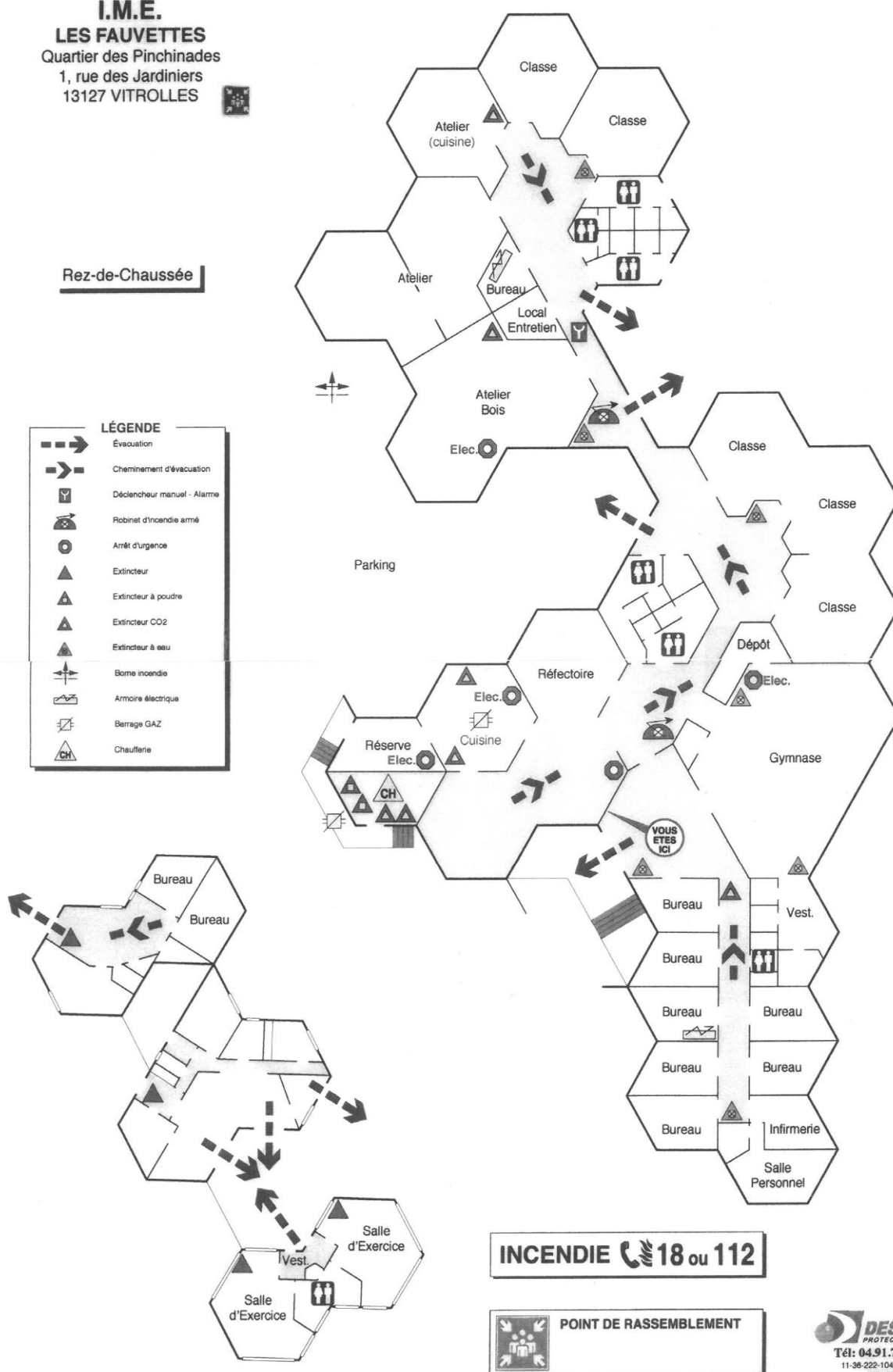
Outre la rénovation des groupes éducatifs, espaces communs et réfectoire qui a permis de rafraîchir les locaux, le confort des usagers et des personnels est également amélioré. En effet, la quasi-totalité des groupes éducatifs, le réfectoire et le gymnase sont maintenant climatisés. Par ailleurs, la mise en conformité de l'établissement par rapport aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite est engagée. Les sanitaires viennent d'être totalement réaménagés selon les normes PMR.

**I.M.E.
LES FAUVETTES**
Quartier des Pinchinades
1, rue des Jardiniers
13127 VITROLLES



Rez-de-Chaussée

LÉGENDE	
	Évacuation
	Cheminement d'évacuation
	Déclencheur manuel - Alarme
	Robinet d'incendie armé
	Arrêt d'urgence
	Extincteur
	Extincteur à poudre
	Extincteur CO2
	Extincteur à eau
	Borne incendie
	Armoire électrique
	Barrage GAZ
	Chaudière



PLAN des Bâtiments

2 L'accueil et l'admission

L'admission est un moment déterminant dans le parcours de l'enfant et de sa famille. En effet, l'entrée dans le cadre médico-social vient indiquer une rupture dans la trajectoire ordinaire d'un enfant, confrontant sa famille à des interrogations parfois douloureuses. La procédure d'admission de l'I.M.E. comporte plusieurs séquences repérées dans le temps. Elles doivent permettre de proposer une réponse adaptée à chaque jeune et à sa famille en termes de modalités d'accueil et d'accompagnement. Par ailleurs, la procédure adoptée par l'établissement n'est pas différenciée en fonction de l'offre de service (S.E.E.S. et S.I.P.F.P.).

▫ **Les critères d'admission** : L'admission des enfants et des adolescents repose sur les critères suivants :

- Une notification C.D.A.P.H. confirmant un âge et un profil en lien avec l'agrément de l'établissement ;
- Un lieu de résidence à proximité de l'établissement évitant la longueur et la pénibilité des transports
- La compatibilité entre les besoins de l'enfant et les possibilités pour les équipes de proposer un accompagnement adapté à l'enfant ;
- Les prémices d'une coopération possible des parents dans le travail autour du projet de l'enfant et d'une collaboration possible avec les partenaires.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe des critères inhérents à la dynamique interne de l'établissement et notamment :

- Une indication en cohérence avec les possibilités de travail offertes par l'I.M.E.
- La composition des groupes déjà constitués.

▫ **La demande d'admission** : Dès réception de la notification le représentant légal peut prendre contact avec l'IME. La demande d'admission émane de la famille mais peut également être impulsée par une structure ou un service travaillant déjà autour du projet de l'enfant ou de l'adolescent. Sont ainsi principalement repérés :

- Pour la S.E.E.S : les S.E.S.S.A.D., les C.A.M.P.S. et l'inter/secteur de psychiatrie infanto-juvénile.
- Pour la S.I.P.F.P : les S.E.E.S autres que celui des Fauvettes, les hôpitaux de jour, les établissements scolaires

▫ **Les échanges avec l'enfant et sa famille** : Les rencontres avec l'enfant et sa famille sont réalisées en deux étapes :

-1ère étape : un RV avec la Directrice et la cheffe de service éducatif suivi d'une visite de l'établissement sont proposés à la famille accompagnée de l'enfant. Ce rendez-vous permet aux parents et au jeune d'avoir une représentation de l'I.M.E. en termes d'espaces et de dynamique interne de travail. C'est l'occasion de présenter l'Association ainsi que l'organisation et les objectifs de la prise en charge et de répondre à toutes les questions de la famille.

-2ème étape : un entretien avec la psychologue et le médecin psychiatre de l'établissement. Cet entretien d'évaluation clinique permet aux professionnels de conduire une investigation plus approfondie concernant la problématique repérée a priori au cours de l'entretien. L'idée essentielle est de créer une rencontre singulière afin d'imaginer une modalité d'accueil et d'accompagnement du jeune ainsi qu'un travail avec la famille. La présence des deux parents est vivement souhaitée. Dans certaines situations, la rencontre du père et de la mère peut être réalisée en deux temps distincts.

Ces échanges permettent d'appréhender :

- L'histoire et la problématique de l'enfant susceptible d'intégrer l'I.M.E.
- Les besoins et les attentes exprimés par l'enfant
- La demande de la famille et sa capacité à se mobiliser et se projeter dans un travail avec

l'équipe.

▫ **La Réunion de la commission d'admission** : Cette instance échange collégialement à propos des éléments recueillis lors des entretiens et des éléments de contenu du dossier ; elle s'oriente autour de l'analyse de la demande et tente de déterminer les « possibles » en termes d'accueil et de travail en direction de l'enfant.

Lorsque ces temps d'échanges permettent d'imaginer une proposition d'accueil, mais que des doutes subsistent quant à l'adaptation de l'enfant au groupe pressenti, une période d'essai au sein de l'I.M.E. peut être proposée en concertation avec les parents.

▫ **La contractualisation de l'admission** : Lorsque l'admission est effective, la signature du contrat de séjour vient confirmer l'engagement réciproque et les modalités d'accompagnement définis en réunion d'équipe.

▫ **L'accueil de l'enfant** : Le premier jour, les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'I.M.E. A l'issue de la procédure d'admission, les modalités d'accueil de l'enfant dans l'établissement visent à instaurer le cadre de la relation qui va réunir le service, l'enfant et sa famille. Chaque professionnel de l'I.M.E. participe, depuis sa fonction, à l'accueil de l'enfant et prend en compte tous les aspects de sa personnalité. La vigilance des professionnels reste particulièrement en éveil les premières semaines afin d'affiner l'observation de l'enfant pour lui proposer un projet individualisé adapté.

▫ **La période d'observation** se déroule dans les conditions habituelles de prise en charge des autres enfants au sein du groupe pour lequel, en fonction de la classe d'âge du jeune, une place s'avère être disponible.

Cette observation permet à l'enfant de découvrir l'établissement et, plus particulièrement, le groupe de référence qui l'accueille.

Pour les professionnels, cette période va permettre d'appréhender :

- Les éléments de la vie quotidienne tels que le comportement et l'autonomie dans le groupe,
- Les éléments relatifs à la communication, tels que la relation aux autres enfants et à l'adulte,
- L'appétence scolaire et éducative à travers le rapport aux apprentissages,
- La capacité d'adaptation à des situations nouvelles ainsi que le repérage dans la vie quotidienne des difficultés associées à des troubles éventuels,
- La spécificité de chaque pathologie à travers les observations de la psychologue et du médecin psychiatre,

L'observation est réalisée par l'ensemble de l'équipe pendant les temps formels et informels de la prise en charge et la semaine.

A l'issue de cette période, une première réunion de synthèse pluriprofessionnelle est prévue et le projet personnalisé de l'enfant est élaboré.

3 La personnalisation de l'accompagnement

L'établissement propose une offre de services en direction des jeunes accueillis qui peut se définir comme étant une partie des réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins.

L'IME accueille des jeunes, filles et garçons pour lesquels la MDPH a évalué qu'ils tireraient bénéfice d'un accueil dans un établissement d'éducation spécialisée.

Dès l'admission, il convient d'étudier et de comprendre avec la famille les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent et les réponses possibles dans le cadre de l'établissement.

A partir du travail d'observation et d'évaluation, l'établissement propose un accompagnement singulier permettant de conjuguer l'aspect thérapeutique, éducatif, pédagogique et social. Chaque dimension interagit avec les autres et cette interaction permet de nourrir le projet personnalisé de l'enfant.

Pour bien comprendre les besoins des enfants et adolescents, il est nécessaire de considérer le développement individuel de chaque enfant et de son évolution passée. L'ensemble du travail des professionnels permet d'élaborer un projet adapté pour chaque enfant à partir de la connaissance des possibilités sensorielles, motrices et des moyens d'acquisitions, avec l'implication recherchée des familles.

La prise en charge doit permettre aux enfants d'acquérir une autonomie, d'être reconnus, chaque enfant acceptant sa prise en charge en respectant l'environnement et la différence des autres.

•Le projet personnalisé individuel

Un projet et une progression personnalisée sont proposés à chaque enfant, en accord avec sa famille, à partir de l'évaluation de ses besoins et de ses potentialités.

L'établissement doit mettre en place un projet individuel pour chaque enfant, il se place dans une logique de prestation de service.

Le projet individuel est construit en fonction des missions et des moyens de l'établissement. Il doit inclure les trois dimensions « pédagogique, éducative, thérapeutique » et prendre en compte la santé physique et psychique de l'enfant.

La réunion de synthèse joue un rôle important, car elle permet de réunir l'ensemble des professionnels dans le cadre du projet individuel, de faire le bilan de l'année écoulée, d'élaborer ou d'actualiser le projet personnalisé.

La directrice est présente à chaque réunion de synthèse pour se tenir informée de la situation de chaque enfant admis dans l'établissement ; cette réunion est animée par le chef de service éducatif, garant de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets personnalisés. La participation équitable des personnels éducatifs et spécialisés permet que chacun apporte son point de vue et son expertise sur le projet individuel.

Toutes les actions développées dans le cadre de la prise en charge individualisée doivent faire l'objet de rédactions à inclure dans le dossier individuel de chaque enfant.

Voir en annexe la maquette de PPI.

•Le rôle du référent

Dès l'arrivée de l'enfant dans l'institution, un référent éducatif est désigné. Il accueille le jeune et centralise les informations le concernant et commence à établir son projet éducatif en concertation avec les autres membres de l'équipe. Un point d'entrée est réalisé au bout de quelques semaines qui va servir de point de départ au projet orienté vers la construction de son avenir.

Le référent est l'interlocuteur privilégié des familles avec lesquelles il doit créer un lien, une relation de confiance et d'accompagnement.

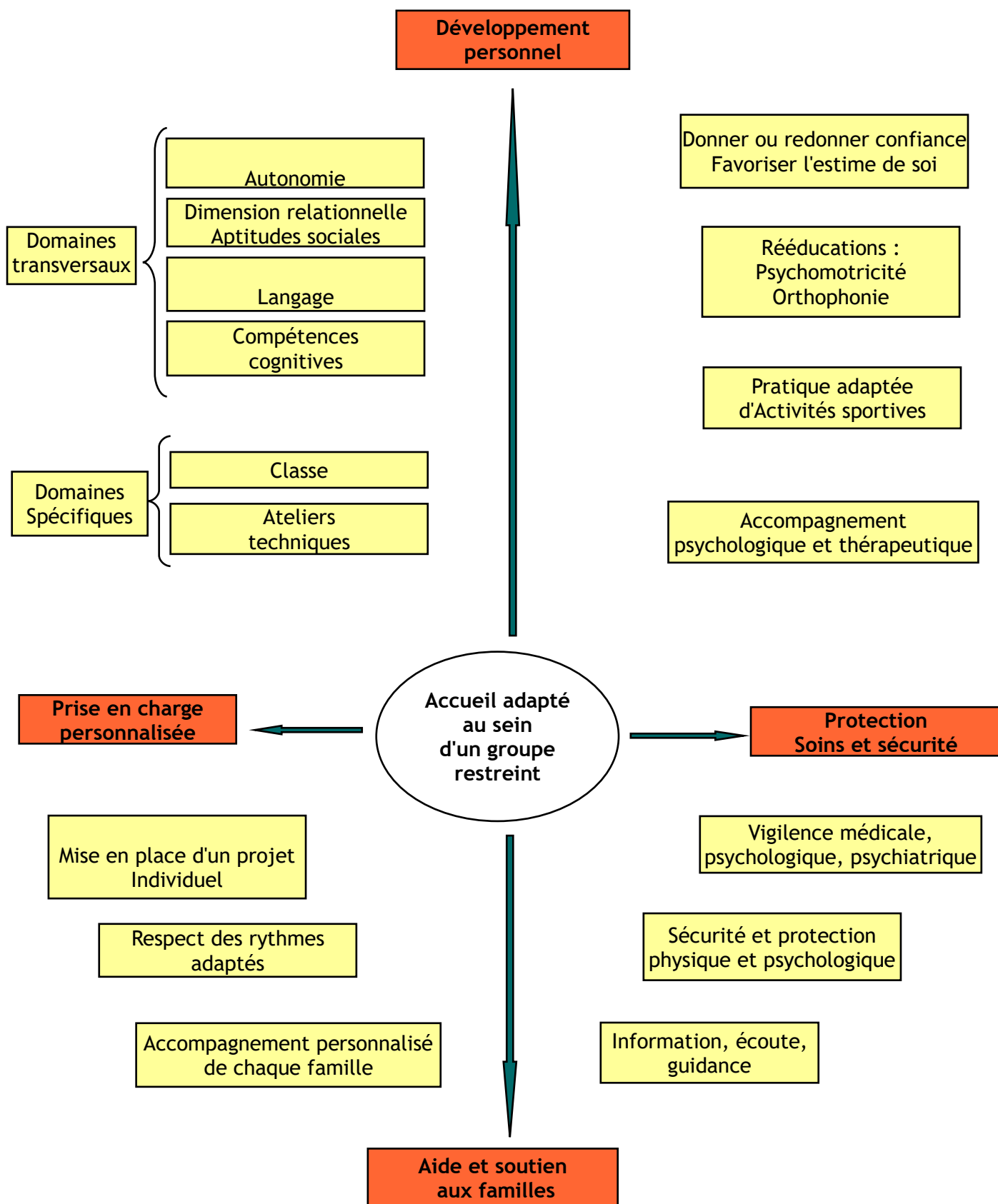
Il coordonne et centralise les informations concernant le jeune et les transmet aux autres membres de l'équipe mais également aux partenaires extérieurs.

Il assure la construction, le suivi et l'évaluation du projet individuel.

Il est le garant du projet mais également de la vie du groupe et du respect des règles de vie mises en place.

La référence éducative a donc pour but d'éviter la multiplicité des interlocuteurs dans un souci de rassemblement des informations et actions.

La personnalisation de l'accompagnement



4 Les différentes unités de travail éducatif

L'organisation institutionnelle portant sur le soutien au niveau de toutes les formes d'apprentissage propose 2 sections distinctes, la S.E.E.S (IMP) et la S.I.P.FP (IMPro) ainsi qu'une Unité d'enseignement (UE).

L'accompagnement des jeunes accueillis à l'I.M.E. s'effectue au travers de plusieurs modalités d'intervention. L'axe principal de travail s'avère être le groupe éducatif de référence auquel appartient l'enfant ou l'adolescent.

Tant au niveau de la S.E.E.S que de la S.I.P.F.P, les groupes de référence sont constitués en fonction du niveau global de développement de chaque jeune. La composition des groupes est réévaluée chaque année sur la base des projets personnalisés, de manière à répondre au mieux aux besoins de chacun.

Chaque groupe de référence élabore un projet de groupe, ou d'atelier, adapté aux jeunes qui le composent.

• La S.E.E.S (IMP) Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé

Ce service accueille les enfants de **6 à 13/14 ans**. L'équipe de la SEES stimule le maintien et l'acquisition des repères éducatifs pour l'apprentissage d'une meilleure autonomie.

Les activités permettent d'appréhender les prérequis scolaires, la découverte du monde environnant, la vie sociale, la communication, les déplacements, l'alimentation, l'hygiène, la tenue et le développement physique, en fonction des potentialités individuelles.

Le cadre de travail, basé sur la constitution de groupes de référence, propose un accueil sécurisant et contenant où chaque enfant peut investir sa place.

3 groupes permettent les enfants selon leur niveau d'autonomie générale, leurs besoins, leurs difficultés.

Groupe 1

La maison bleue a la particularité d'être aménagée comme une maison avec différentes pièces à vivre (salle de bain, cuisine, salle de jeux, salle de détente). Chaque pièce a sa spécificité et celles-ci sont en libre accès afin de laisser les enfants s'approprier les lieux, s'y sentir bien, s'autoriser à jouer. Les activités plus dirigées ont lieu dans la grande salle commune où l'on se rassemble tous autour de la grande table.

Les axes de travail principaux sont :

-**la motricité/ psychomotrices** (motricité globale du corps et motricité fine de la main) : L'objectif est donc d'améliorer la connaissance de leur schéma corporel, afin de tendre vers une motricité globale plus harmonieuse ; La motricité fine, la précision et la justesse du geste sont également travaillées lors d'activités manuelles (modelage, pâtisserie, peinture...) mais également tout au long de la journée (tenue des couverts, du crayon...). Le repérage spatio-temporel est facilité par la mise en place de rituels récurrents qui scandent la journée.

-**la socialisation** : L'objectif est d'offrir aux enfants de multiples occasions de découvertes pour stimuler leur curiosité. La journée est organisée de manière à respecter les rythmes et besoins de chacun, avec une alternance de temps libres et d'activités plus dirigées. Des sorties hebdomadaires sont prévues dans le but de leur faire prendre conscience du monde qui les entoure, de les éveiller à des émotions nouvelles, d'apprendre à adapter leur comportement à l'extérieur et de prendre conscience des dangers. Les règles de vie collectives sont sans cesse travaillées ainsi que le respect des codes sociaux.

-**l'autonomie élémentaire** : Le fait d'être deux éducatrices sur le groupe permet de prendre le temps pour chacun. Ainsi, nous travaillons au quotidien la prise de conscience des besoins, le respect de l'intimité corporelle, l'autonomie au niveau de l'habillage/déshabillage, de l'hygiène des mains et visage.

-**le développement des compétences cognitives** : la faible capacité de concentration et d'attention des enfants conduit à travailler par petits groupes à l'aide de différents supports (jeux éducatifs, travail sur table : graphisme, vocabulaire, imagier, repérage spatial, représentation du corps...)

-la dimension relationnelle et le langage : Si la majorité des enfants du groupe est bien dans l'échange et la relation, le langage oral est encore balbutiant voire inexistant. L'objectif est donc de développer la communication verbale ou non-verbale des enfants en leur permettant de trouver des moyens pour exprimer leurs besoins et leurs envies de façon simple et adaptée. Pour ce faire, chaque activité est support à la relation et à la communication, mais certaines sont plus spécifiques telles que la musique et la musicothérapie, les chansons et comptines, le travail sur le vocabulaire avec des supports visuels et l'activité sons et voix.

Ce groupe est donc encadré par deux éducatrices ce qui est nécessaire tant au niveau de la sécurité, mais aussi pour répondre aux besoins individuels de chacun.

Groupe 2

Les axes prioritaires et objectifs :

- Améliorer les acquis au niveau de la **connaissance de leur corps** : Des activités sportives sont proposées par le professeur d'E.P. S de l'IME dans un gymnase de la ville de VITROLLES et à la piscine. L'objectif est d'acquérir une meilleure maîtrise du corps ainsi qu'une meilleure confiance en soi.
- Aborder les **pré-requis scolaires** : Travail de toutes les notions de base (les formes, les couleurs, les lettres, les nombres, le repérage dans le temps, l'espace...). Ceci en 2 sous-groupes et adapté à leurs capacités. Il en est de même pour le graphisme, la peinture, les travaux manuels et les différents supports utilisés qui auront tous comme objectif l'écoute et le respect des consignes, la maîtrise du geste, l'application et la concentration.
- Développer les **aptitudes sociales** ainsi qu'un comportement adapté : L'objectif est la socialisation, l'autonomie, le partage et la découverte du monde extérieur. Des sorties culturelles sont proposées et travaillées sur le groupe (spectacles, expositions,...)
- Élargir le **champ relationnel, la communication** : Apprendre à échanger, partager, communiquer, se situer dans le temps. Lecture d'histoires suivies tout au long de l'année dont le héros traverse des événements qui suivent le calendrier.

Groupe 3

Axes de travail principaux :

- Développer **les capacités d'échanges**, de **langage** : Le travail éducatif consiste à favoriser l'expression verbale des enfants pour enrichir la relation à l'autre (verbaliser ses demandes, son vécu, écouter l'autre, prendre la parole chacun à son tour, questionner...), mieux structurer sa pensée, s'exprimer plus justement. L'enfant est appelé à communiquer et à défendre ses idées, autant qu'à être attentif aux messages des autres, et attendre son tour pour parler.
- Améliorer les acquis de **l'autonomie** : Tous les enfants du groupe ont un bon niveau d'autonomie élémentaire, toutefois ils ont encore besoin d'aide pour certains petits gestes (les lacets, l'envers/l'endroit...). Il s'agit maintenant de les amener à des automatismes dans la gestion de leur quotidien qui devrait leur permettre des prises d'initiative adaptées. Les temps de repas pendant lesquels les éducatrices sont au plus près des enfants permettent de travailler l'autonomie (utiliser les couverts, reconnaître les aliments, manger proprement, diversifier son alimentation...)
- Enrichir et développer **les pré-requis scolaires** : les enfants de ce groupe ont eu un parcours en ULIS ou en école maternelle avant d'entrer à l'IME et tous ont les capacités de travailler les différentes notions pré scolaires. Le travail proposé se verra le plus individuel possible en tenant compte des compétences et des difficultés de chacun. Il faut mener les activités de pré-requis d'une manière ludique et divertissante en alternant des temps de concentration et des temps de détente.
- Utiliser et développer ses **capacités motrices** : Le travail est axé sur la coordination et le positionnement du corps. Le schéma corporel a encore besoin d'être travaillé, il faut développer les notions de base du repérage spatio-temporel, d'équilibre et de concentration.

- Consolider **les Aptitudes sociales** : Les sorties permettent d'appliquer et d'adapter toutes les règles de savoir vivre et de politesse acquises à l'IME et dans la famille.
Sous différents prétextes (balades, visites, repas au restaurant...), nous allons à la rencontre du monde extérieur, avec des sorties à thème. On peut ainsi évaluer la capacité de chacun à adapter son comportement à des situation nouvelles, un environnement différent.
Cela leur permet également d'éveiller la curiosité et d'enrichir les connaissances.

Exemple d'emploi du temps d'un groupe de la SEES :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	10h - Accueil - (appel, petit gouter) • Travail sur langage, mémoire, compréhension • Mise de table	- Accueil - (appel, petit gouter) • Travail sur les prérequis (les jours, les mois, les saisons...), écriture • Jeux éducatifs	- Accueil - (appel, petit gouter) • Écriture et travail sur les chiffres	- Accueil - (appel, petit gouter) Matinée décloisonnée (IMP1/2/3) • atelier Théâtre • Equithérapie • Danse • Psychomotricité	- Accueil - (appel, petit gouter) • Jeux éducatifs ou sortie oxygénation
12h 14h	Repas Récréation	Repas Récréation	Repas Récréation	Repas Récréation	Repas Récréation
16h	• Jeux éducatifs • Psychomotricité	Activités décloisonnée • sport (vélo) • Escalade • Ludothèque	• Journée motrice (1 à 2 fois/mois) ou • activités d'expression (peinture, dessin)	• atelier hygiène et corps avec l'aide de l'infirmière • travail de groupe avec l'orthophoniste	• activités motrices au gymnase avec l'IMP 2 • Piscine (selon les créneaux)



• La S.I.P.F.P (IMPro) Section d'initiation et de première formation professionnelle

Ce service accueille les adolescents de **13/14 ans à 20 ans**.

Les prises en charge s'inscrivent dans la continuité du projet mis en place par la section d'enseignement et d'éducation spécialisée (SEES). Elles visent à maintenir et acquérir des repères éducatifs pour tous les apprentissages.

La SIPFP se décompose en deux pôles distincts :

- **Le pôle éducatif**, qui accueille des jeunes sur 5 groupes composés selon des critères de niveau global d'autonomie.
- **Le pôle d'initiation et de première formation professionnelle (PIPFP)** qui accueille des jeunes sur 5 ateliers techniques de contenu et de niveaux différents.

La finalité de l'accueil sur la SIPFP est de faire progresser ces jeunes sur le plan des apprentissages généraux et pour certains professionnels, de l'autonomie personnelle et sociale afin de les préparer, en relation avec le milieu familial et leur projet de vie, à une intégration dans un établissement d'accueil pour adultes (foyer de vie, ESAT).

SIPFP G1 et G1 bis

Les jeunes concernés sont deux fois par semaine en groupe pour un travail éducatif global, le reste du temps ils sont répartis dans des ateliers (enseignement ménager, polyvalent et jardinage) sous la responsabilité d'un éducateur technique.

Les acquis cognitifs : Le temps d'activité « scolaire » permet de maintenir les acquis, d'en faire de nouveaux, de travailler la notion de temps, la mémorisation, la concentration et la motricité fine.

Par : l'utilisation d'un classeur et d'un matériel adapté, d'un calendrier imagé, travail sur fiches, utilisation de memory, de fiches de vocabulaires, de poésie en relation avec le mois, la saison, d'exercices écrits (soit en recopiant soit en repassant sur des pointillés)

Le travail proposé est le même pour l'ensemble du groupe, mais la difficulté de la consigne est adaptée aux différents niveaux.

De plus la mise de table au réfectoire 1 jour par semaine permet d'améliorer leurs capacités d'organisation et d'observation.

Langage et communication : L'objectif est d'améliorer les capacités de communications de ces jeunes (enrichir le vocabulaire, construire des phrases, améliorer la prononciation et développer les échanges dans le respect de chacun).

A l'accueil le matin, autour d'une boisson, chacun reprendra sous forme d'échanges ce qu'il a fait la veille à la maison et en atelier. Ce travail permet aussi de travailler en lien avec les ateliers. Des fiches de vocabulaire et des imagiers sont utilisées.

La socialisation : Il est nécessaire de reprendre très régulièrement l'apprentissage et l'usage systématique des codes sociaux afin de préparer les sorties. Elles sont organisées autour de thèmes préparés.

L'autonomie élémentaire et affective : Les jeunes de ce groupe possèdent un bon niveau d'autonomie élémentaire. Toutefois, chaque matin, pendre sa veste et son sac au porte-manteau, prendre son cahier de liaison afin de ne plus avoir à ressortir du groupe, penser à se laver les mains à la sortie des toilettes, avant de mettre la table, de manger...n'est pas acquis pour tous. Bien que chacun connaisse ces consignes, il est nécessaire de les reprendre régulièrement afin qu'ils deviennent réflexes. Nous aborderons aussi le thème de l'hygiène corporelle, de son importance pour le respect de soi, des autres et de sa santé.

Préparation de leur avenir de jeune adulte : La majorité de ces jeunes ont entre 17 et 20 ans, il est donc important d'aborder leur avenir et leur projet de vie : Préparer ces jeunes à leur sortie de l'IME et travailler la séparation d'avec le foyer familial.

Ils ont vu partir un certain nombre de leurs camarades et posent beaucoup de questions :

Où vont-ils ? Pourquoi partent-ils ? Qu'est-ce qu'un Foyer de Vie, un ESAT ? Qu'est-ce que l'internat ?

Ce sont des questions récurrentes auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses simples mais précises et concrètes. Cela leur permet de s'impliquer dans leur projet de vie et d'en faire écho à leurs parents.

Il ressort souvent de ces discussions que comme beaucoup de jeunes, ils recherchent une certaine indépendance, un besoin de liberté, mais qu'ils restent très influencés par le désir de leurs

parents.

Échanger régulièrement, parler de la sortie des jeunes qui quittent l'établissement, les associer à la discussion, lors de la venue de leurs parents pour leur orientation ou bilan de stage, recueillir leur avis et leurs souhaits afin d'en tenir compte et de les restituer, mettre en place des visites avec l'ensemble du groupe, dans ces structures pour adultes.

SIPFP G2

Le groupe 2 est constitué de 5 adolescents âgés de 14 à 19 ans présentant des troubles du spectre autistique associés à une déficience intellectuelle.

Les gestes de la vie quotidienne sont acquis cependant un accompagnement individuel et une sollicitation sont encore nécessaires pour certains d'entre eux.

La communication et la relation à l'autre reste difficile. La parole est peu développée (vocabulaire stéréotypé) pour certains. Les représentations abstraites telles que le repérage temporel sont délicates à appréhender.

L'éducation structurée est appliquée pour favoriser les apprentissages, la communication et l'autonomie.

L'emploi du temps est réparti entre des journées de vie de groupe éducatif et d'atelier Cuisine.

Tout au long de la semaine, le groupe est encadré par 2 éducatrices ce qui permet d'individualiser et d'adapter la prise en charge. Le projet de l'atelier est un support et une continuité de ce qui est travaillé en groupe éducatif.

Dans un avenir plus ou moins proche, ces jeunes seront amenés à vivre en Foyer de Vie, ou Foyer d'accueil Médicalisé ; il faut donc les y préparer.

Les axes de travail prioritaires sont :

- **l'autonomie élémentaire** : être capable d'effectuer les gestes du quotidien sans l'aide de l'adulte
- **les aptitudes sociales** : améliorer leur capacité à communiquer, à entrer en relation, à prendre conscience de l'autre, à avoir une tenue adaptée dans différentes situations

- **les compétences cognitives** : développer les capacités de la concentration, d'attention, de mémorisation, de compréhension

La méthode pédagogique/éducative consiste à structurer le temps et l'espace, à valoriser et mettre en confiance, à s'appuyer sur un timer, des supports visuels sous forme de photos scratchées repositionnables sur un classeur représentant la journée et les activités à venir. Cette méthode de travail permet aux jeunes de se représenter plus facilement le déroulement de la journée ainsi que les attentes/demandes des éducatrices.

La préparation d'un repas complet en atelier cuisine, 1 fois par semaine, partagé par l'ensemble du groupe se fait également avec l'aide de pictogrammes spécifiques à cette activité.

La structuration du temps et de l'espace permet de rendre concrètes et compréhensibles les demandes et ainsi diminuer les troubles du comportement liés à l'anxiété et l'incompréhension. Cela permet aussi de prévoir et d'anticiper les changements et de limiter les sources de frustration.

SIPFP G3

- **L'autonomie personnelle** : Ces adolescents ont déjà acquis des capacités d'autonomie ; il s'agit donc de consolider les acquis et de développer des capacités d'adaptation et d'organisation.

Ces apprentissages se travaillent tout au long de l'année, dans le groupe, et dans le cadre des **ateliers Jardin et Enseignement Ménager**.

Les consignes sont individualisées en fonction des capacités et acquisitions de chacun. Cela pourra être une aide gestuelle, un accompagnement oral, ou un simple rappel de l'acte à faire. L'important étant que chacun utilise au mieux son envie de grandir pour devenir le plus autonome possible.

- **La motricité et la psychomotricité** :

Les moyens pour travailler cette dimension passent par un travail sur la psychomotricité fine avec le support d'activités de graphisme et de travaux manuels, les ateliers, des activités sportives diverses proposées en fonction des intérêts ou des besoins de chaque jeune etc

- **La communication et aptitudes sociales** : Les adolescents qui composent le groupe depuis plusieurs années ont fait de gros progrès dans leurs capacités à vivre avec les autres, dans et hors IME. Cela reste toutefois, pour certains, fragile et nécessite encore un accompagnement.

Toutefois ces jeunes ont des difficultés, à des degrés divers avec le langage oral, mais ils sont tous demandeurs d'échanges, de relations.

Objectifs : les aider à développer les relations avec les autres ainsi que la capacité à exprimer ses envies et ses besoins, avoir un comportement adapté dans différentes situations et respecter

les règles de la vie en collectivité.

- **Les compétences cognitives** : Pour l'ensemble des jeunes de ce groupe, le but est de maintenir les acquis mais aussi de développer les compétences en individualisant la demande afin de permettre à chacun de progresser. Ils seront encouragés et valorisés pour éviter les situations d'échec : repérage dans le temps et l'espace, renforcer ou acquérir les notions de base de pré-requis (les couleurs, différencier, associer, dénombrer...), améliorer la capacité de concentration, la stabilité (aller au bout du travail commencé).

L'accompagnement éducatif se fait à partir de supports visuels, d'un emploi du temps imagé, du cahier de bord de l'atelier, de diverses activités de graphisme, de l'utilisation de pictogrammes et d'images en atelier et permettant de repérer et de trier les matériaux (containers de couleurs différentes selon la matière de l'objet à recycler)

SIPFP G4

Le point commun des adolescents de ce groupe réside dans le fait qu'ils ont tous besoin d'un accompagnement aussi individualisé que possible pour les actes du quotidien et la participation aux activités, d'où la nécessité d'avoir deux éducatrices en permanence

Travail autour de l'autonomie élémentaire et du bien-être : pouvoir se prendre en charge au niveau des capacités à s'habiller, se déshabiller, prendre soin de ses affaires, les reconnaître ; travail sur l'apprentissage du nettoyage des mains et du visage ; les gestes de base au niveau des repas

> guidance physique et/ou verbale, accompagnement individuel, moyens matériels adaptés à leur problématique. La prise en compte de leur rythme et de leur fatigabilité est impérative : être à leur écoute, mobiliser leur envie, stimuler à travers des activités adaptées, leur donner des repères rassurants et prendre le temps d'accompagner le geste

Conscience de soi/dimension psychomotrice et socialisation : prendre conscience de leur corps et de leurs possibilités ; se différencier de l'autre

> au travers de sorties sur des terrains différents, parcours de santé, activité escalade, équithérapie, motricité fine avec différents outils (balles, pâte à modeler, crayons, puzzle, ciseaux, pinceaux, jeux), travail sur le son et la voix, expression corporelle, relaxation, musicothérapie

Les Ateliers

L'atelier **JARDIN**, l'atelier **ENSEIGNEMENT MENAGER** et l'atelier **POLYVALENT** prennent en charge des groupes de jeunes dont les objectifs d'apprentissages sont différents :

-Les **ATELIERS TECHNIQUES** sont des groupes dont la finalité est de préparer ces jeunes à entrer dans leur vie d'adulte en structure de travail protégé (ESAT). Ces ateliers techniques visent à leur faire acquérir la notion, le sens, le goût du travail mais également des compétences techniques :

- précision du geste, gestion du temps, apprentissage des bonnes techniques, organisation du travail
- respect des règles de fonctionnement (règlement intérieur, respect des horaires, des règles d'hygiène et de sécurité)
- apprentissage des règles et des contraintes du travail en équipe (se respecter, et tenir compte des autres, assiduité).

Il s'agit également d'être attentif au respect des règles de vie collective et des codes sociaux tout en veillant à la protection et à la sécurité de chacun au sein de l'atelier.

Pour les jeunes qui entreront en Foyer d'hébergement, l'objectif de l'atelier est de leur apprendre à se débrouiller seul le plus possible dans leur vie quotidienne/ Les apprentissages portent donc sur :

- l'Entretien du linge, de sa tenue de travail, l'utilisation de la machine à laver le linge et du sèche-linge, le tri, rangement le linge, la connaissance du fer à repasser
- l'entretien des locaux (chambre) : connaître et utiliser les différents produits d'entretien et pouvoir utiliser le matériel adapté

- Les **ATELIERS PRATIQUES** sont des groupes constitués d'adolescents qui ont ou auront une orientation en Foyer de vie. Le but des ateliers est de les préparer à plus ou moins brève échéance à la sortie de l'IME avec le plus de potentialités.

Les supports utilisés dans les ateliers permettent la continuité des apprentissages sur la base d'applications pratiques et concrètes.

A ce titre, ils concernent les domaines d'apprentissages transversaux suivants : dimension relationnelle et sociale, communication et échanges, autonomie, gestuelle et motricité, dimension cognitive (mémorisation, repérage spatio-temporel, capacité à s'organiser, acquisition de procédures simples)

Moyens humains : 3 éducateurs/trices Technique Spécialisé(e)s

Moyens matériels :

- une serre et plates-bandes aux abords et à l'intérieur de la serre ; Un lopin de terre cultivable dans la propriété ; Un local à outils.
- un atelier cuisine, du matériel électroménager et une salle de travail.
- un atelier polyvalent, de l'outillage



5 L'unité d'Enseignement (UE)

Les temps de classe sont conduits par un professeur des écoles détaché par l'Education Nationale.

Les enseignements s'effectuent en référence aux programmes officiels de l'Education Nationale.

La plupart des enfants et adolescents entrent à l'IME après une scolarisation en maternelle avec AVS, en ULIS école ou en ULIS collège, avec souvent, un constat d'échec scolaire. Cependant, ils ont le désir de poursuivre leur scolarité et se montrent le plus souvent coopérants et motivés. La classe spécialisée au sein de l'IME doit trouver les motivations, faire naître les intérêts afin de redonner goût aux apprentissages, re-mobiliser l'enfant face aux enseignements, redonner le sens du travail scolaire et de l'effort ; effort dont les résultats différés et à long terme n'étant pas vraiment perçus par les enfants en grandes difficultés. Enfin redonner confiance dans les propres possibilités d'évolution de chacun. Aussi, le travail pédagogique se voudra au maximum individualisé pour répondre aux besoins et rythmes de chacun.

Par son cadre, ses règles et le travail qu'elle propose, la classe sécurise l'enfant. Elle lui donne la possibilité de se découvrir, de se reconnaître, de repousser ses limites et d'exister avec ses propres difficultés ; elle participe ainsi au travail thérapeutique conduit sur les groupes à l'IME.

Dans le cadre d'une pédagogie adaptée en fonction des profils des enfants accueillis et du projet personnalisé de chacun, la classe est le lieu des apprentissages fondamentaux où le rythme d'évolution de l'enfant est respecté.

Les enseignements abordés sont :

- Les fondamentaux en maîtrise de la langue (langage oral, lecture et écriture)
- Les fondamentaux en mathématiques (la connaissance des nombres, les opérations, les situations problèmes, la géométrie, les grandeurs et mesures).

En lien avec les ateliers techniques et éducatifs, la prise en charge scolaire permet également le développement des capacités des jeunes dans les domaines de la concentration, de l'attention, de la compréhension, de la mémorisation.

Les autres matières ainsi que le travail de prérequis scolaires sont dispensés de manière transversale ou spécifique par les éducateurs au sein des ateliers techniques et des groupes dits éducatifs.

Les temps de classe sont organisés au sein de l'IME.

La prise en charge scolaire n'est pas systématique ; elle est proposée en cohérence avec le projet global d'accompagnement de chaque enfant et de la façon dont il est capable d'investir les apprentissages scolaires. 33 enfants et adolescents bénéficient d'une prise en charge scolaire au sein de l'Unité d'Enseignement. C'est à l'occasion des réunions de synthèses ou des réunions d'équipe qu'est prise la décision d'intégrer un enfant sur la classe, de l'y maintenir ou de l'en sortir (retour vers le groupe de référence).

Des aménagements peuvent s'opérer en cours d'année, de préférence au moment des vacances qui ponctuent le rythme scolaire.

Le temps scolaire de chaque élève est établi en fonction de ses aptitudes et besoins. Il peut aller de 30 minutes à 6 heures par semaine.

Les enfants qui bénéficient de temps scolaires dans l'Unité d'Enseignement sont accueillis au sein de 6 groupes scolaires de niveaux différents, auxquels s'ajoutent des temps individuels pour quelques enfants pour lesquels cette modalité est davantage adaptée, ainsi que des temps individuels de bilan.

L'effectif de la classe peut donc varier de 1 à 8 élèves.

Répartition des temps de classe sur la semaine :

	<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
Matin	SIPFP Groupe S1	SIPFP Groupe G2	SIPFP Groupe S1	SEES Groupe 3	Temps individuels
		Temps individuels			SEES Groupe SEES1
Après midi	SEES Groupe 3	SEES Groupe 2		SEES Groupe 2	SIPFP Groupe G1bis

**Groupe
scolaire
SIPFP S1**

Ce groupe scolaire, s'adresse à des jeunes dont les acquis scolaires se situent entre le début du niveau CE1 et le CE2. Les compétences travaillées sont :

- en Français : la maîtrise de la langue française

Lecture → identification de la signification des mots, ateliers de lecture, lecture suivie, compréhension de textes, écriture d'articles pour le journal de l'IME

Vocabulaire, Grammaire → recherche de mots nouveaux, utilisation du dictionnaire, réinvestissement, syntaxe

Orthographe → apprentissage des sons complexes, copier des textes courts, écrire des mots appris

- en Mathématiques : Les principaux éléments de mathématiques

Nombres et calcul jusqu'à 1000, utilisation de la calculatrice, techniques opératoires, situations-problèmes

Grandeurs et mesures → Utilisation de la règle, de l'équerre pour la fabrication de meubles, du compas, fabrication de solide

- L'approche du temps social (étude du calendrier), l'heure et l'argent

**Groupes
scolaires
SEES 1.2.3
SIPFP G1bis**

Ces groupes scolaires sont composés d'enfants pour lesquels le niveau d'acquisitions scolaires va de la petite section de maternelle au CP

Les compétences travaillées en Groupes de niveaux et individuels sont :

Compétences :

Dire → S'exprimer, communiquer, réciter, langage d'action, échange, langage d'évocation, albums, apprentissage de poésies, exercices systématiques de vocabulaire

Lire → Étude des syllabes et des sons, manipulation de jeux phonologiques, déchiffrage, identification de la signification des mots, rythmes, mise en relation des lettres et des sons, reconnaissance globale de mots outils, jeux de mémoire

Écrire → Graphisme de base, copie de mots, phrases, textes courts

Orthographe → copier des textes courts, écrire des mots mémorisés

Vocabulaire → découverte des familles de mots à partir de projets, familiarisation et utilisation du dictionnaire

Nombres et calcul → Comptine numérique jusqu'à 30, dénombrement, comparaison de quantités, rangement de nombres, Numération décimale inférieure à 1000, tables d'additions, additions

Grandeurs et mesures → Connaître les formes géométriques simples, la monnaie à partir de jeux
Des notions générales : éveil, hygiène, connaissance du corps.

6 Le Projet de soin

Le projet de soin est mis en œuvre par l'équipe médicale, para médicale et rééducative en collaboration avec les familles. En cas de refus de soins par l'autorité parentale, un accompagnement renforcé visant la sensibilisation et la responsabilité de la famille est engagé pouvant aller jusqu'au signalement si cela devait porter préjudice à l'enfant.

Les missions de l'équipe sont centrées sur le suivi de l'état de santé de chaque enfant et sur la prévention.

Le projet de soin s'articule avec les mesures d'accompagnement éducatif et pédagogique.

- Coordination médicale/paramédicale au sein de l'établissement
- Prises en charges individuelles ou en groupes
- Prévention (atelier hygiène et corps dans lequel sont abordées les questions liées à la puberté, le « prendre soin de soi », les mesures d'hygiène corporelle et alimentaire, les relations avec les autres, les abus sexuels etc)
- Le dépistage (par exemple bucco-dentaire en partenariat avec l'association Handidents)
- Le traitement curatif
- Les liens avec les spécialistes hospitaliers et libéraux extérieurs

Les moyens mis en œuvre :

- La complémentarité des professionnels intervenant auprès des usagers de l'établissement
- Le maillage territorial de proximité pour faciliter l'accès aux soins somatiques et assurer la continuité des soins
- La connaissance des ressources disponibles au sein du territoire pour compléter la prise en charge à l'IME.

Composition de l'équipe médicale :

- 1 médecin pédopsychiatre (0,5 ETP)
- 1 médecin pédiatre (0.1 ETP)
- 1 infirmière (1 ETP)

Des protocoles élaborés par l'équipe médicale certifient le bon respect des pratiques. Leur actualisation est réalisée régulièrement. Ils sont accessibles par affichage dans les locaux et font l'objet d'une présentation à tous les professionnels concernés.

Composition de l'équipe para-médicale et de rééducation :

- 1 psychologue clinicienne
- 1 psychomotricienne
- 1 orthophoniste

Les indications de prise en charge sont établies sur la base de bilans réalisés à l'arrivée de l'enfant dans l'institution et des bilans antérieurs réalisés par les structures et services hospitaliers, médico-sociaux ou libéraux que l'enfant a fréquenté avant son entrée à l'IME. Elles sont validées par le médecin psychiatre de l'établissement.

Les prises en charge prennent la forme de suivis individuels réguliers ou en petits groupes.

La musicothérapie et l'équithérapie

La musicothérapie et l'équithérapie sont des outils thérapeutiques que l'établissement utilise comme des moyens supplémentaires pour travailler les difficultés de communication et/ou de relation.

Elles s'inscrivent dans les projets personnalisés en tant que pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation et sont dispensées par des intervenants extérieurs, partenaires de l'IME.

7 Les activités thérapeutiques menées par des intervenants extérieurs

Bien que l'accueil des enfants et adolescents soit organisé à partir de groupes de référence, le décloisonnement et la transversalité permettent de mixer les groupes sur certaines activités pour lesquelles des hypothèses de travail s'avèrent ponctuellement ou durablement similaires.

Les groupes sont constitués en fonction des projets individualisés de chaque enfant. Ces activités et ateliers se situent à la fois dans le champ éducatif et le champ thérapeutique. Les indications de participations à ces ateliers thérapeutiques sont discutées avec la pédopsychiatre de l'établissement.

L'escalade Cette activité se déroule au gymnase de l'IME avec un intervenant moniteur d'escalade diplômé d'état. Elle est proposée dans le but de développer davantage les possibilités de concentration, d'adaptation et d'écoute des consignes. La coordination des gestes, l'équilibre et la volonté de surpasser sa peur, sont également travaillés.

L'initiation théâtre L'atelier d'expression théâtrale est animé par un comédien professionnel qui appartient à la « Compagnie Tétines & Biberons ». Le travail est basé sur l'expression, le rythme, l'espace, ainsi que le travail du corps, de la parole et de l'émotion. L'orthophoniste de l'établissement participe à l'atelier en accompagnement du travail de langage et d'expression.

La musicothérapie Les séances sont conduites en petits groupes par une musicothérapeute. La musicothérapie -et donc toute expression musicale- est une invitation à l'écoute de soi et des autres, un moyen d'expression de son imaginaire, de ses émotions, et permet de développer des objectifs individuels concrets tout étant en relation aux autres.

La médiathèque Cette activité se déroule à la médiathèque de Vitrolles. C'est une intervenante qui anime et propose des jeux éducatifs autour d'un thème choisi et adapté aux enfants (La vie à la ferme, Les animaux, la jungle et Les saisons...). Cela permet de travailler en groupe, de se plier aux règles du jeu et aux règles sociales, de travailler la compréhension et la concentration, de compter, de différencier les couleurs, les formes etc.

La médiation animale est menée auprès de 2 groupes d'enfants par une intervenante et une éducatrice. En associant les animaux à la thérapie, ils occupent une place de médiateur qui permet une triangulation dans la relation éducative. L'objectif est de permettre aux jeunes de réaliser leurs propres explorations, qui seront à la fois libres et guidées. Ils vont donc éprouver des sensations, des émotions, tout en étant accompagnés et sécurisés par l'éducateur.

8 Les activités sportives

Sport

Les Activités Physiques et Sportives sont intégrées aux projets spécifiques de certains groupes. Ces projets sont modifiés chaque année en fonction des besoins des enfants. L'apport de l'EPS ne se limite pas à des aspects purement physiques et moteurs, mais il entre tout à fait dans des préoccupations interdisciplinaires.

Les objectifs généraux sont alors :

- favoriser un développement physique harmonieux, comme un moyen pour s'épanouir,
- permettre de se réaliser à travers des progrès, voire des performances,
- permettre de répondre corporellement à une variété de situations, pouvoir s'adapter,
- apprendre des savoir-faire moteurs, des techniques pour créer une motivation, un désir de faire du sport.

L'activité natation est reconduite chaque année car l'IME bénéficie d'un créneau annuel d'1h15 dans une piscine de la Communauté du Pays d'Aix.

L'activité vélo est dirigée par le professeur d'EPS ; C'est un travail sur l'endurance, le rythme, le respect des consignes et la notion d'effort.

L'activité rugby est menée en partenariat avec le Rugby Club de Vitrolles.

Les activités gym, kayak, jeux de ballon/tennis, randonnée se font en alternance sur l'année, en fonction également de la mise à disposition, par la ville, des gymnases, des terrains de tennis et de la base nautique.



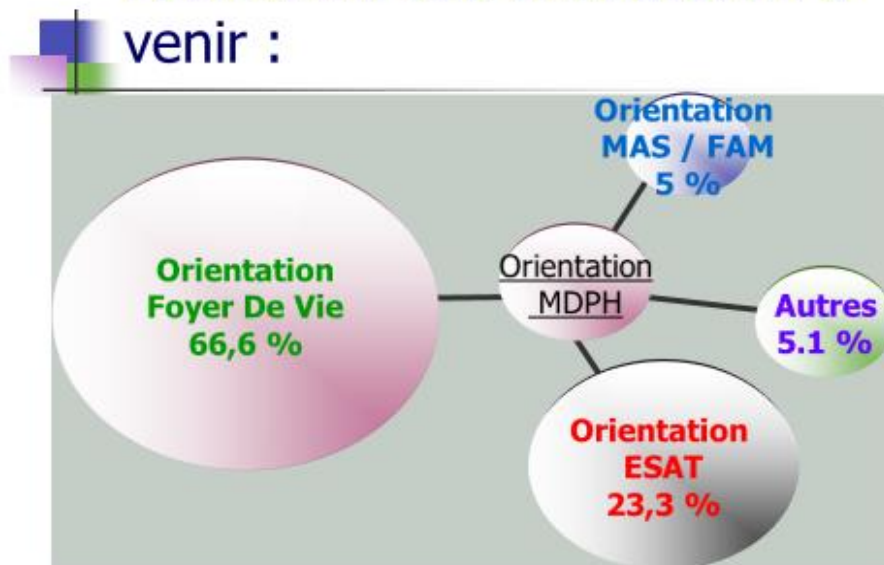
9 Le service d'orientation et de mise en stage

Dès l'âge de seize ans, en fonction des capacités du jeune, des stages internes dans un premier temps (stage découverte) et externes dans un deuxième temps (stage d'initiation ou de perfectionnement en ESAT) sont programmés dans le cadre du Projet Personnalisé Individuel. Une convention est établie entre l'IME et l'ESAT et un bilan est réalisé par la structure d'accueil du jeune stagiaire.

Pour les jeunes dont les capacités ne permettent pas d'envisager une mise au travail, même dans un cadre protégé, la préparation à l'orientation vers une structure pour adultes, de type Foyer de vie, Maison d'Accueil Spécialisé ou Foyer d'Accueil Médicalisé se fait notamment par le biais de visites et éventuellement de stages dans ces établissements.

Ce travail de préparation et d'accompagnement est réalisé par l'éducatrice en charge du service d'orientation et de mise en stage, avec le concours également de l'Assistante Sociale dans le domaine des démarches administratives (dossier d'orientation MDPH, dossier de tutelle etc.). Les familles sont reçues par les 2 professionnelles pour recevoir les informations inhérentes au passage à l'âge adulte de leur enfant mais elles sont également sollicitées pour exprimer leur souhait en matière de prise en charge (internat/externat, type de structure etc), participer aux démarches d'inscription et sont accompagnées pour les visites des établissements si elles le souhaitent.

Estimation des orientations à venir :



10 Le partenariat avec les familles

Les échanges réguliers entre les familles et les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont un outil de travail pour l'équipe. Elles sont indispensables pour assurer un accompagnement cohérent de l'enfant, pour l'amener à grandir et à évoluer.

Les rencontres se font autant à la demande de l'équipe que des familles.

Tous les professionnels sont tenus au secret professionnel, de par leur fonction ou leur mission.

En ce qui concerne les familles, plusieurs besoins ont été repérés, et notamment le besoin :

- d'être écouté, accueilli et accompagné afin d'exprimer leurs interrogations et leurs difficultés
- de pouvoir porter un regard différent sur leur enfant
- de comprendre l'institution et la différencier d'une structure de l'Éducation Nationale
- de privilégier et valoriser le rôle et la place des parents dans l'accompagnement de l'enfant.

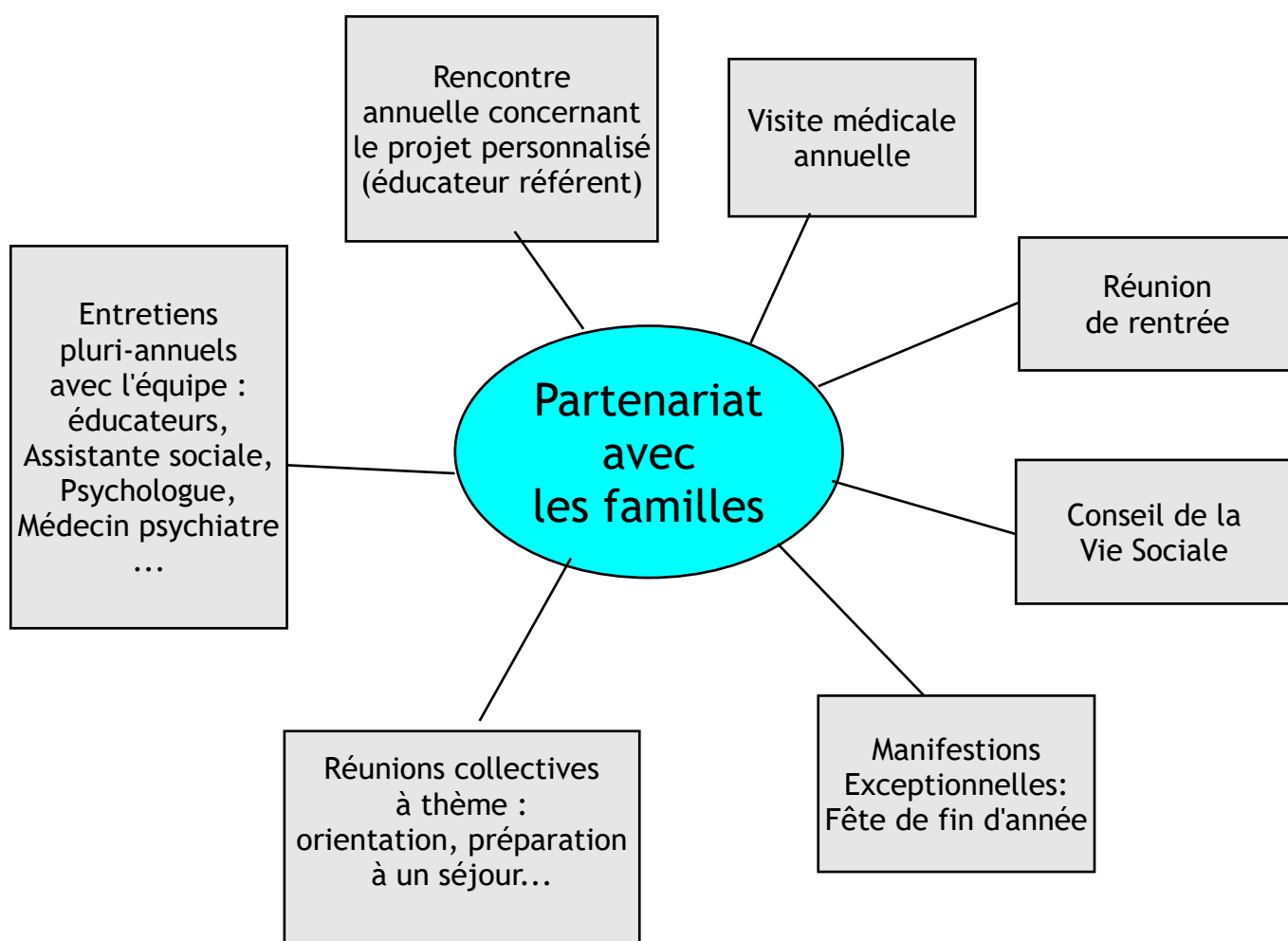
Les familles sont associées au projet concernant leur enfant. Elles sont consultées et informées et leur participation à sa mise en œuvre est recherchée par :

- leur signature ainsi que leurs commentaires
- les échanges avec l'équipe permettant notamment l'évaluation et les réajustements à apporter au projet personnalisé

Par ailleurs, les familles sont sollicitées pour :

- la réunion de rentrée
- la visite médicale annuelle
- les réunions de préparation et de retour de séjour
- le dossier de renouvellement de la prise en charge, dont l'échéance est fixée par la MDPH
- les démarches et la réflexion sur l'orientation en structures pour adultes
- l'invitation à une réunion annuelle
- l'implication dans le Conseil de la Vie Social, qui permet aux familles, par le biais de leurs représentants élus, de donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement
- la fête de fin d'année

De plus, chaque jeune dispose d'un cahier de liaison permettant le lien entre l'IME et la famille par la transmission quotidienne d'informations.



Chapitre 3 Les ressources et moyens

Les ressources humaines

Le cadre d'accueil et de travail et la gestion des risques

Les prestations logistiques et de restauration

Chapitre 3 Les Ressources et Moyens

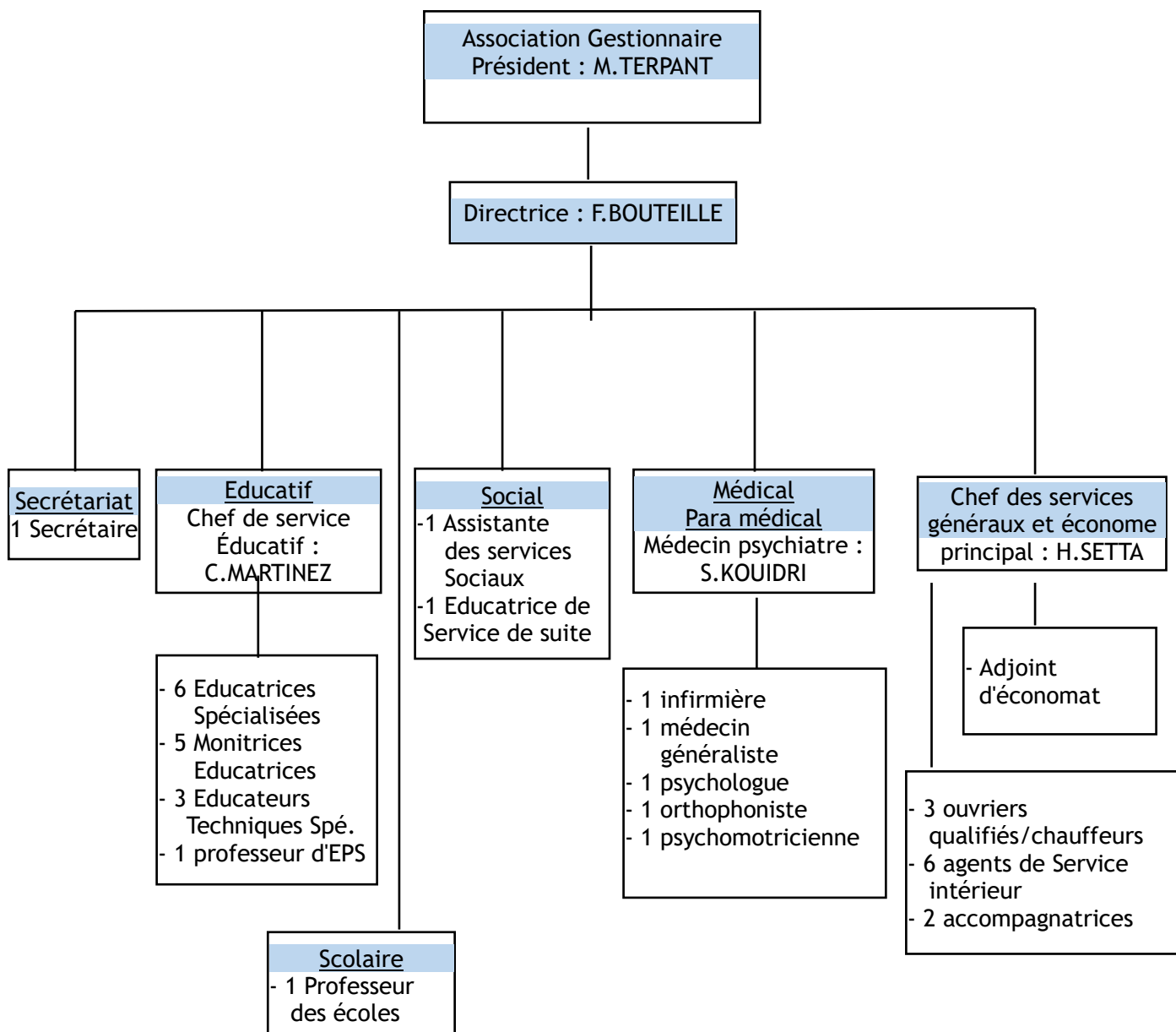
1 Les ressources humaines

• L'organigramme fonctionnel

Tous les professionnels contribuent, selon leur spécificité, à mettre en œuvre le projet éducatif, pédagogique, thérapeutique et social de l'établissement.

39 personnes représentant 31,95 Équivalent Temps Plein travaillent dans l'Institution.

Organigramme de l'IME



• Les fonctions du personnel

▫ **L'équipe de l'.I.M.E. comprend:**

- une directrice
- un économe principal
- un adjoint d'économat
- une secrétaire
- un chef de service éducatif
- un médecin pédopsychiatre
- un médecin généraliste
- une infirmière
- une psychologue
- une psychomotricienne
- une orthophoniste
- 5 moniteurs-trices éducateurs
- 5 éducateurs-trices spécialisé(e)s
- 3 éducateurs techniques spécialisés
- un professeur d'EPS
- une assistante sociale
- une éducatrice en charge du service d'orientation
- un professeur des écoles (Education Nationale)
- 3 ouvriers d'entretien/chauffeurs
- 5 agents d'entretien

Les descriptifs de poste qui suivent présentent les principales attributions de chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire :

▫ La directrice :

Elle doit :

- dans l'accomplissement de ses missions, respecter les objectifs de la politique générale de l'association et veiller à ce que toutes les formalités exigées par la réglementation en vigueur soient faites régulièrement.
- coordonner l'activité des divers services de l'établissement, et assurer les liaisons entre les membres du Conseil d'administration de l'association et les membres du personnel
- par délégation, être responsable des relations publiques avec les services de contrôle, les milieux sociaux, médicaux et professionnels
- rédiger le rapport annuel de fonctionnement de l'établissement
- être responsable de la mise en œuvre permanente des actions éducatives, médicales, pédagogiques, sociales et techniques pour lesquelles l'établissement a été créé et autorisé
- prononcer l'admission et la sortie des usagers accueillis dans l'établissement en respectant les textes réglementaires
- organiser les relations et favoriser les échanges avec les familles
- respecter et faire respecter la discrétion nécessaire à la protection du secret sur les usagers pris en charge, leurs familles et/ou représentants légaux
- être le supérieur hiérarchique de tout le personnel de l'établissement
- être responsable devant le conseil d'administration du fonctionnement financier de l'établissement
- être responsable de la sécurité des personnes et des biens se trouvant dans l'établissement
- assurer la continuité du fonctionnement normal de l'établissement ou du service et prendre toutes les dispositions utiles pour assurer son intérim, dont il informe le Conseil d'Administration

▫ Le chef de service éducatif

Par délégation de la directrice, le chef de service représente celle-ci dans tous les actes de la vie quotidienne de l'institution. A ce titre il peut animer et participer à toutes les instances techniques de la structure.

Il assure la bonne circulation des informations au sein du service éducatif mais également avec les professionnels de l'équipe médicale, para-médicale et sociale. Il fait le lien avec la direction.

Concernant la prise en charge éducative, il assure le suivi des accompagnements et tient à jour les dossiers éducatifs des jeunes de l'établissement : synthèses, projets personnalisés. Il est également attentif au recueil des attentes, demandes et commentaires des familles et des jeunes eux-mêmes.

Il aide les professionnels par son expertise éducative en fonction des situations.

Il conduit et suit les projets de groupes et s'assure de leur cohérence avec le projet d'établissement.

Il est en charge de l'organisation du service éducatif : mise en place des plannings adaptés au bon fonctionnement, planification des réunions et calendrier des synthèses/projets, recrutement de personnels éducatifs dans le cadre de remplacements, accueil et suivi des stagiaires éducateurs.

Il transmet à l'économe principal les documents administratifs, bulletins de pointage et le sollicite pour des conseils divers dans la gestion des ressources humaines.

▫ Le médecin psychiatre :

Doit s'assurer du bien être clinique, psychiatrique, psychologique et éventuellement somatique des personnes accueillies.

- Elle participe à l'admission de la personne ainsi qu'à son orientation vers les groupes ou ateliers qui l'accueilleront et suit avec l'équipe, l'adéquation entre l'état clinique et psychologique de la personne et le groupe qui va le prendre en charge.

- Elle fait le lien avec les référents de la personne afin de discuter de la meilleure prise en charge possible (au niveau des réunions prévues à cet effet).

- Elle fait le lien avec les parents chaque fois que cela semble indispensable lorsqu'il y a un problème.

- Elle peut prendre en charge plus spécifiquement des parents en difficulté.

- Elle s'assure que le traitement nécessaire est bien suivi, grâce aux liens avec la famille et si la famille s'avère en grande difficulté, elle peut faire appel à des instances sociales (ASE) pour la santé de l'enfant.

- Elle peut faire appel à des infirmières libérales pour qu'elles administrent le traitement à la personne, chez elle, le matin ou le soir.

- Elle fait le lien entre l'équipe pluridisciplinaire : orthophoniste, assistante sociale, psychologue, psychomotricienne, professeur d'éducation physique et éducatrice du service de suite, afin que l'enfant ait tous les soins nécessaires avec discussions suivies particulières.

- Elle assiste à toutes les réunions de synthèse et s'attache particulièrement aux progrès effectués ou non.

- Elle s'attache aussi, avec l'équipe, à organiser au mieux l'avenir de la personne, en relation avec son orientation future possible (foyer, foyer médicalisé, FAM, ESAT etc ...).

- Elle fait le lien avec l'institution pour pouvoir approfondir les difficultés spécifiques de chaque enfant en fonction de sa pathologie.

- Elle participe à la réunion d'équipe générale qui permet de se tenir au courant de tous les éléments importants nouveaux (très divers) qui peuvent intervenir dans la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent

- L'équipe est tenue au courant d'un changement de traitement nécessaire et une explication est donnée sur les bénéfices attendus, dans le plus grand respect du secret médical partagé qui est rappelé souvent.

- Elle doit recevoir le personnel éducatif ou autre (ex. : conducteurs de véhicules) en difficulté sur la prise en charge des enfants et envisager la conduite à tenir avec la direction.

- Le psychiatre pratique des entretiens à la demande ou réguliers. Bien entendu le médecin psychiatre est en cela particulièrement assisté par l'infirmière.
- Le psychiatre a très souvent besoin de l'avis et du soutien de la direction lorsqu'il y a un litige à propos des traitements à administrer, mais pas uniquement pour les traitements.
- Tout ce travail doit figurer dans le dossier médical tenu à cet effet et enfermé dans des lieux sécurisés, ainsi que les ordonnanciers.
- Elle remplit les dossiers médicaux de la M.D.P.H. demandant l'orientation de l'enfant ou l'adolescent, avec l'avis de l'équipe.
- Elle maintient ou initie la relation avec d'autres services médicaux.

□ Le médecin généraliste effectue une visite médicale annuelle par enfant et des consultations hebdomadaires selon un planning établi par l'infirmière et rencontre les parents lors de cette consultation.

□ L'Infirmière :

L'infirmière participe avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire à la mise en place d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique concernant chaque enfant.

Elle assure la permanence des soins sur l'ensemble de la structure : accueil des enfants à l'infirmerie, recueil de données dans le cas d'une nouvelle admission lors d'un entretien avec la famille, participation à certains entretiens entre les familles et le médecin psychiatre.

Elle travaille en étroite collaboration avec le médecin psychiatre et le médecin généraliste à l'élaboration, la mise en place et le suivi des soins.

Cette prise en charge spécifique implique un travail d'écoute et une relation de confiance à créer avec l'enfant et avec sa famille.

Elle participe aux réunions de réflexion institutionnelle et de synthèse de chaque enfant. Elle anime, avec les éducateurs, un atelier « hygiène et corps »

Partenaire de soins, l'infirmière est en lien avec le secteur sanitaire et travaille en réseau (suivi de soins, accompagnements en consultation et visite lors d'une hospitalisation).

Elle dispense une éducation à la santé en aillant un langage adapté aux enfants accueillis : hygiène alimentaire et corporelle, composition des repas au sein de la structure. Elle a un rôle préventif et éducatif tant au niveau de l'hygiène que de la connaissance du corps. Elle a la responsabilité de la préparation et de la distribution des médicaments.

□ La Psychologue:

L'intervention thérapeutique du psychologue à l'IME s'articule autour de 3 axes :

L'enfant, qui occupe une place centrale dans le processus de soins, sa famille et l'institution, dans un travail de collaboration étroite.

L'intervention thérapeutique auprès de l'enfant prend la forme de psychothérapies individuelles lorsque les éléments psychopathologiques sont prédominants, ou de rencontres ponctuelles liées à des événements en fonction de la demande de l'enfant, de la famille ou de l'équipe.

L'objectif thérapeutique ne vise pas seulement à une modification symptomatique mais surtout à une meilleure maîtrise de la différenciation entre soi et autrui, à une mise en circulation du monde intérieur de l'enfant, de ses possibilités de symbolisation.

Il s'agit de permettre une résolution progressive des conflits psychiques de l'enfant afin de favoriser un apaisement des tensions internes et remobiliser le potentiel d'investissement cognitif, affectif et social.

Les entretiens avec les parents de l'enfant ont pour objectif de suivre avec eux l'évolution de leur enfant et les effets de cette évolution, de parler des problèmes relationnels qu'ils peuvent rencontrer dans l'éducation de leur enfant, répondre à leurs questions et inquiétudes ainsi que réfléchir avec eux à la place de chacun, dans la famille et au fonctionnement familial.

Sur le plan institutionnel, de nombreux enfants accueillis à l'IME présentant des troubles envahissants de la personnalité (qu'elle qu'en soit l'origine), un travail thérapeutique est alors indispensable afin qu'il n'y ait pas de rupture entre l'apport éducatif et la dimension thérapeutique.

Le psychologue, par le biais de réunions d'équipe, accompagne l'équipe dans une démarche permanente de réflexion et d'analyse des difficultés rencontrées dans la relation avec l'enfant, afin de permettre à chacun de réajuster sa perception, d'améliorer la compréhension de la situation de chaque enfant. Cette démarche d'analyse doit permettre aussi de faire la part de ce qui relève du handicap et de ce qui relève du symptôme afin d'ajuster les actions entreprises aux capacités intellectuelles et affective de l'enfant.

▫ La psychomotricienne

Le psychomotricien intervient auprès des enfants et adolescents de l'IME. Il s'agit d'un travail éducatif et thérapeutique :

-**Éducatif** au sens où il vise à développer, au moyen de techniques psychomotrices, des potentialités, des fonctions parfois défaillantes, parfois émergentes mais nécessitant davantage de stimulations. Il faut souvent reprendre les étapes du développement psychomoteur de l'enfant, parfois incomplet, parfois dysharmonieux.

-**Thérapeutique** au sens où la psychomotricité vise à soigner le symptôme psychomoteur. C'est dans le mouvement continu entre expériences du corps et vie psychique que se construit non seulement l'enfant, mais aussi l'adolescent ou l'adulte. Cet équilibre est la condition essentielle pour qu'un individu reste à lui-même et au monde tout au long de sa vie. L'unité « corps-psyché » est en remaniement constant dans un mouvement d'intégration des expériences de vie.

Moyens : En psychomotricité, on fait, on ressent, on vit des expériences concrètes, corporelles, perceptives, sensorielles, ludiques, kinesthésiques...et on joue ! Le plaisir du jeu est au centre du dispositif que le psychomotricien met en place pour soutenir l'investissement du corps, autant dans ses aspects instrumentaux que relationnels. Au travers des activités ludiques, c'est toute l'expression du corps et de sa fonctionnalité qui se déploient au service d'une maturation et d'une construction « d'être soi ».

L'intervention se fait en **individuel** dans un cadre bien défini (salle et horaire constants, fréquence donnée) en lien avec le projet individuel du jeune et selon des supports corporels appropriés (relaxation, rythme, jeux symboliques, de construction...). **En groupe**, en interdisciplinarité, au travers de médiation mettant en jeu le corps en mouvement dans sa globalité (expression corporelle, eau, équitation, parcours moteurs, sport..).

Le travail s'inscrit dans un travail d'équipe auprès des éducateurs et également les temps de vie de groupe, hors activités (repas, temps libres, séjours), dans un travail de transdisciplinarité avec l'équipe médicale et paramédicale.

Le bilan psychomoteur précède toujours le départ d'une prise en charge. Il est demandé par le médecin psychiatre soit à l'arrivée de l'enfant, soit en réunion de synthèse. C'est le bilan qui pose l'indication de la prise en charge en psychomotricité et qui définit les modalités. Tout projet de prise en charge en psychomotricité est validé par le médecin psychiatre de l'établissement.

▫ L'orthophoniste

L'orthophoniste évalue et traite les troubles du langage oral, de la communication, de la voix ou encore de la compréhension et des capacités mnésiques.

A partir d'un bilan initial une prise en charge est envisagée. Elle s'inscrit alors dans le projet de soins global de l'équipe pluridisciplinaire. Les modalités sont organisées soit en séances individuelles, soit en séances collectives en fonction des conclusions du bilan et des objectifs visés.

Ainsi des outils spécifiques (approche, méthodes) sont adaptés à l'accompagnement de chaque jeune, au plus près de ses besoins, sur le versant réceptif, expressif et cognitif. Le travail d'équipe est prépondérant pour le partage des informations, dans l'optique d'éventuels réajustements de la rééducation avec un souci permanent d'un suivi spécifique à chacun.

▫ L'Assistante sociale

L'assistante de service social assure le lien entre l'établissement, les familles et l'environnement social de l'enfant. Sous l'autorité directe de la Directrice et dans le respect du secret professionnel, elle est soumise à un code de déontologie.

L'assistante de service social intervient auprès des familles, sur demande des familles elles-mêmes, sur demande de la direction ou de l'équipe pluridisciplinaire.

Ses interventions prennent la forme d'une aide, d'un soutien, d'un accompagnement, d'informations, en fonction des attentes mais surtout des besoins des familles rencontrées dans les domaines suivants :

- administratif : liens avec la MDPH (AEEH, maintien dans l'IME, orientation, maintien au titre de l'amendement Creton...) - liens avec la CAF, la Sécurité Sociale, les tribunaux, les offices HLM, l'ASE, la MDS...

- accompagnements : lors de visites d'établissements avec l'éducatrice chargée du service de suite, représentation des familles dans différentes instances (tribunal des tutelles, MDPH..)

- visites à domicile à la demande de l'équipe ou des familles

- information, orientation vers les services de l'ASE dans une mission de protection de l'enfance.

L'assistante de service social intervient auprès de l'équipe par sa participation aux réunions de synthèse/projet, aux réunions d'équipe, des échanges d'informations afin d'éclairer les situations, la rédaction des bilans sociaux.

▫ La fonction éducative

Après un temps d'évaluation, la connaissance de l'environnement social, familial, les éléments sur la santé des jeunes, sur leur histoire, leur personnalité permet d'organiser le projet éducatif adapté aux réalités de chaque enfant. Pour l'enfant, la vie dans l'institution s'organise dans des groupes, avec un éducateur référent.

L'hétérogénéité des niveaux, des déficiences, des troubles associés ont amené l'IME en particulier pour le service qui prend en charge des enfants et adolescents déficients intellectuels en internat et externat à composer des groupes.

Le projet éducatif doit s'appuyer sur un accueil de qualité dans les groupes pour chaque enfant, il doit être sécurisant et assez souple pour répondre aux besoins de chaque jeune. Il est un moyen adéquat pour développer la personnalité de chacun, lui permettant d'acquérir les règles de la vie sociale, d'apprendre à mieux utiliser son corps à partir d'activités sensorielles et motrices (psychomotricité, orthophonie), et répondre aux besoins d'apprentissages cognitifs et scolaires (lecture, écriture, calcul...). La communication, l'expression de soi, les capacités de socialisation sont développées par la participation des enfants à la vie de groupe, lors des sorties et par des activités éducatives ou artistiques internes et externes à l'établissement.

L'établissement favorise les sorties à l'extérieur, pour se rendre à un spectacle, à une visite culturelle, à une compétition de natation etc. L'IME participe à des rencontres sportives, en lien avec le sport adapté.

Le projet éducatif doit permettre, pour ceux qui en ont les capacités, des actions de socialisation et d'intégration, dans le monde du travail protégé avec la mise en place de stages d'immersion.

L'équipe éducative tient compte de l'entourage parental, et la famille doit être informée, associée, soutenue dans le maintien des relations avec leur enfant, Les actions menées doivent permettre d'accueillir, d'accompagner, d'aider la famille aux différents moments de sa relation avec l'enfant.

▫ L'Econome principal

Sous l'autorité de la direction, il assure la gestion comptable et matérielle de l'établissement et l'encadrement des services généraux (achats, maintenance des locaux et des véhicules) et du service comptable.

[L'adjoint d'éconamat](#) est en charge de la tenue des comptes. Elle réalise les opérations d'écriture dans les différents journaux : banque, vente, achat, jusqu'au lettrage des comptes fournisseurs et clients en fin d'année.

Il coordonne et vérifie les états de rapprochement bancaire, le suivi des stocks et commandes de fournitures d'hygiène et d'entretien.

Mais sa tâche principale demeure la facturation des usagers, le contrôle et les relances des règlements clients.

▫ [La secrétaire :](#)

Elle est la première personne que les familles, les enfants, les partenaires et les différentes personnes de l'équipe rencontrent. - Elle assure donc l'accueil et la bonne communication des informations de l'établissement aux différentes personnes concernées (messages téléphoniques, communications et courriers aux familles, et aux différents partenaires ...), tout en veillant au respect de la confidentialité des données concernant les enfants et leur famille. Elle assure aussi le suivi des dossiers administratifs des usagers, elle constitue les dossiers de transferts et est en relation en cela avec les différents partenaires sociaux et lieux d'accueil. Elle effectue la rédaction, la frappe, et la mise en forme des courriers (dactylographiés et mails), ainsi que celle de documents ;

Elle établit les demandes de prises en charge et de remboursement des dossiers de formation du personnel (par Webservice), elle gère le dossier de la taxe d'apprentissage et élabore différents supports de travail.

Elle est amenée à manipuler de petites sommes d'argent (chèque ou espèces) en règlement de photos de classe, participation des familles aux transferts...

▫ [Les ouvriers d'entretien/chauffeurs :](#)

Assurent en plus de leurs fonctions habituelles d'entretien et de réparations des locaux le transport des jeunes de l'I.M.E.

Accompagnés dans les transports par [les accompagnatrices de cars](#), ils veillent à la sécurité et privilégient toujours le confort aux différents enfants transportés. Dans ce cadre ils transmettent les informations et les éléments importants dont ils ont connaissance lors des transports au chef de service et/ou à la directrice.

▫ [Les agents d'entretien](#)

L'I.M.E. est un lieu d'accueil pour les enfants, les familles, les professionnels ; aussi les agents d'entretien veillent, au-delà de leur travail ménager, au caractère chaleureux et confortable, agréable et pratique des locaux de l'établissement ainsi qu'à leur rangement.

Il leur est demandé une certaine réserve vis-à-vis des familles présentes dans l'établissement. Les agents d'entretien participent ainsi, avec le reste de l'équipe, à l'instauration d'une ambiance conviviale avec les personnes que nous accueillons dans nos locaux.

• Les instances de réflexion, de concertation et d'élaboration

Différents espaces de travail, d'échange, d'information et d'élaboration, en fonction des demandes et des besoins, existent de manière régulière au sein de l'établissement. Ils permettent aux professionnels d'échanger sur leur pratique, d'élaborer et d'évaluer les projets personnalisés, d'organiser les modalités d'intervention et les projets collectifs.

Intitulé	Programma-tion	Participants	Objectifs
Réunion Institutionnelle	hebdomadaire	L'ensemble de l'équipe éducative, médicale, para médicale et sociale directrice cheffe de service	A partir d'un ordre du jour, informations et échanges relatifs à l'organisation des prises en charge, point sur les situations des enfants, consultation de l'équipe pluridisciplinaire sur les décisions à prendre et à mettre en œuvre.
Réunion d'analyse des pratiques (intervenant extérieur)	mensuelle	L'ensemble de l'équipe éducative, médicale, para médicale et sociale	Travail clinique dans le cadre de la prise en charge éducative afin de mettre du sens dans l'accompagnement, de prendre de la distance par rapport à sa pratique professionnelle
Réunion d'intervenants	1 x fois par quinzaine	Les intervenants médicaux, para médicaux, sociaux	Partage d'observations cliniques, suivi des rééducations, point sur les situations sociales/familiales
Réunion de synthèse / projet	2 x par semaine	Les professionnels impliqués dans la prise en charge + directrice cheffe de servi	Évaluation de l'évolution de l'enfant, réflexion et élaboration des nouvelles perspectives d'accompagnement et des moyens de mise en œuvre
Réunion de maison	2 x par an	L'ensemble des salariés	Information et échange autour de projets ou d'évènements collectifs
Réunion de cadres	1 x fois par semaine	directrce + psychologue + médecin psychiatre + cheffe de service	Étude des demandes d'admissions, point sur les situations individuelles
Réunion de coordination Educatif/Infirmier	1 x fois par quinzaine	directrce + cheffe de service + infirmière	Echange d'informations et coordination entre les 2 services
Réunion pédagogique de rentrée	annuelle	L'ensemble de l'équipe éducative et médico-sociale directrice-cheffe de service	Présentation de l'organisation, des planning, horaires, activités
Réunion pédagogique de fin d'année	annuelle	L'ensemble de l'équipe éducative et médico-sociale + directrice cheffe de servi	Bilans de fin d'année Préparation de la rentrée : composition des groupes, affectation de l'équipe éducative
Réunion des services généraux	2 x par mois	L'économe principal + la direction si besoin	Planification des travaux d'entretiens et transport des usagers
Réunion CSE	mensuelle	La directrice, les DP, les représentants de l'Association	Traitement des questions soumises aux DP par les salariés
Conseil de la Vie Sociale	trimestrielle	La directrice, les représentants des 4 collèges et un représentant de la mairie de Vitrolles	Information, échanges et consultation sur la vie de l'établissement
Réunion de droit d'expression des salariés	trimestrielle	L'ensemble des salariés (hors direction)	Conformément au droit du travail, espace de liberté d'expression des salariés hors présence de la direction et de l'employeur

• Le pilotage social de l'établissement

◊ le recrutement

Quelle que soit la nature et la durée du contrat lorsqu'un recrutement est effectué, l'un des principaux critères est l'exigence du diplôme dans la fonction.

L'expérience professionnelle auprès de jeunes ayant un profil similaire à ceux accueillis à l'IME, ainsi que la motivation du candidat sont appréciés.

La procédure de recrutement :

Le chef de service éducatif est en charge du recrutement du personnel éducatif pour de courtes durées (remplacements);

Pour tous les autres contrats, notamment le recrutement sur des postes en CDI, la direction analyse les besoins, rédige et diffuse les annonces, réceptionne les CV et lettres de motivation, convoque les candidats sélectionnés pour un entretien. Le chef de service éducatif, l'économe principal, le médecin psychiatre et la psychologue sont associés à la démarche en fonction du poste à pourvoir.

Les candidats susceptibles d'intégrer un poste en CDI sont reçus dans un second temps par le Conseil d'Administration.

Avant sa prise de poste, le salarié reçoit sa fiche de poste et le règlement de fonctionnement. Il est présenté à l'équipe en réunion institutionnelle et accueilli dans un souci de soutien et de guidance.

◊ la formation permanente

L'élaboration du Plan de Formation se déroule à partir de la procédure suivante :

L'établissement met à la disposition des salariés les catalogues que nous adressent les organismes de formation. Les demandes individuelles sont collectées. Des projets de formations individuelles ou collectives émanent également de la Direction sur la base d'obligations légales ou des projets de services. L'ensemble des demandes est examiné et traité en présence des représentants du Personnel et de représentants du Conseil d'administration. Le Plan de formation est élaboré en tenant compte des priorités et du budget disponible.

Les critères sont les suivants :

Pour les demandes individuelles, il s'agit de favoriser les demandes en lien avec l'activité, le projet d'établissement et les projets professionnels de chaque salarié.

Pour les formations collectives, il s'agit de favoriser une démarche participative en lien avec l'optimisation de la qualité de l'offre de service. 1 demi-journée par trimestre est consacrée à ces formations collectives. A titre d'exemple, elles ont porté ces dernières années sur les thèmes suivants :

- les troubles envahissants du développement
- les spécificités et différences culturelles dans la conduite du projet individuel
- le secret professionnel
- l'épilepsie
- la bientraitance en institution
- la responsabilité éducative
- le projet personnalisé
- les relations et coopérations avec les familles
- La transformation de l'offre médico-sociale

◊ l'accueil de stagiaires

L'IME s'inscrit dans un cadre d'organisation apprenante, et à ce titre, accueille chaque année des stagiaires dans la mesure où le tutorat peut s'organiser.

◇ l'évaluation des professionnels

Un entretien professionnel individuel se déroule tous les 2 ans. Les salariés sont reçus par le chef de service éducatif pour le personnel éducatif, par l'économe principal pour les services généraux et par la directrice pour le reste du personnel.

Cet espace permet à chaque salarié de faire un bilan des 2 années écoulées, de recueillir les attentes et souhaits notamment en matière de formation et de fixer les objectifs pour la période suivante.

◇ le soutien aux professionnels

Le travail de supervision, d'échanges sur les pratiques professionnelles, favorise la réflexion et la remise en cause constructive du personnel éducatif sur ses pratiques professionnelles.

Il est possible d'améliorer les conditions de travail en agissant sur quatre axes principaux : l'organisation du travail, la gestion des compétences, l'encadrement, et le dialogue social. Il est ainsi possible de prévenir les risques professionnels et d'améliorer la santé au travail, de développer et gérer les compétences et les parcours professionnels des agents, de prendre en compte les évolutions de la population au travail (vieillesse, ...) tout en conduisant les changements technologiques et organisationnels dont l'établissement a besoin pour se développer.

Les agents peuvent rencontrer la direction ou le médecin du travail lors de leur visite d'embauche. Ils peuvent aussi s'adresser aux représentants du personnel de l'établissement.

● L'information et la communication

Les documents supports d'informations :

- Circulent à l'intérieur de l'institution
- Peuvent être également communiqués à l'extérieur auprès de certains partenaires dans le cadre d'une prise en charge globale ou de l'orientation d'un jeune.

Notre politique de communication :

- Favoriser une cohérence interne au niveau des pratiques de chacun
- Développer notre réseau partenarial.

2 Le cadre d'accueil et de travail et la gestion des risques

● La Promotion de la Bienveillance

L'IME inscrit pleinement son action dans une démarche de Bienveillance telle que définie par l'Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) : La Bienveillance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La Bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service.

Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance.

Les fondamentaux décrits dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles inspirent le cadre de l'action de l'IME :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Une manière d'être des professionnels.
- Une valorisation de l'expression des usagers.
- Un aller-retour permanent entre réflexion et action.
- Une démarche continue d'adaptation à chaque situation.

● La Sécurité et les obligations réglementaires

La sécurité de l'établissement fait l'objet d'une attention toute particulière.

Elle est maintenue en permanence au niveau des exigences imposées par la législation en vigueur et la qualité de l'offre de service.

A cet égard, nous sommes extrêmement vigilants quant au cadre et aux règles instaurées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

En complément du règlement de fonctionnement et au-delà du respect des règles d'hygiène et de sécurité, la sécurité des jeunes accueillis est assurée à travers :

▫ La sécurité des personnes

Régulièrement, des exercices d'évacuation, de prévention des risques-incendie et de manipulation des extincteurs sont réalisés pour la quasi-totalité des membres du personnel

▫ La sécurité des locaux

Ils sont réputés conformes par la commission d'agrément ayant statué le 4 juin 2018

Les installations et équipements de l'établissement sont soumis tous les ans aux contrôles de sécurité et de conformité

▫ La sécurité alimentaire

L'établissement est soumis aux contrôles sanitaires obligatoires dans le cadre de l'accueil de public

▫ La formation des professionnels

Elle comprend la formation « incendie » et la formation aux gestes de premiers secours.

▫ L'encadrement

Il est assuré par l'équipe pendant l'intégralité des temps formels et informels de l'accueil.

▫ Les équipements

Il existe une maintenance régulière relative aux équipements. L'ensemble des matériels pouvant être dangereux pour les jeunes fait l'objet d'un rangement et d'une vigilance toute particulière de la part des adultes.

▫ Affichage

Le règlement intérieur, les numéros d'urgence et le plan d'évacuation des locaux font l'objet d'un affichage dans l'établissement.

▫ La sécurité des objets personnels

Il est déconseillé aux enfants de se munir d'objets de valeur ou non-conformes au règlement de l'établissement.

▫ La sécurité dans les transports

Les chauffeurs bénéficient de la Formation Initiale Minimale Obligatoire pour le transport de Voyageurs à jour

Le parc roulant est entretenu à périodicité définie ; les contrôles techniques obligatoires et de sécurité sont réalisés dans les délais impartis.

● Le Document unique / le Plan de sécurisation de l'établissement

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour au moins annuellement et transmis à l'AIMSMT.

La fiche entreprise a été renseignée en collaboration avec le médecin du travail.

Le Plan de Sécurisation de l'Etablissement a été créé en décembre 2017 et il est mis à jour tous les ans.

3 Les prestations logistiques et de restauration

● Le transport :

L'établissement dispose d'un parc roulant de véhicules légers suffisant en nombre de véhicules pour répondre aux besoins de prise en charge et d'accompagnement des usagers.

Les véhicules sont adaptés aux besoins des publics.

Les règles d'utilisation des véhicules sont définies et inscrites dans le Règlement Intérieur des salariés.

Concernant le transport quotidien des usagers dans le cadre des ramassages, les cars de l'établissement (avec chauffeur et accompagnatrice) ne suffisent pas à véhiculer l'ensemble des usagers et l'établissement doit avoir recours à 3 taxis pour compléter les ramassages. Les ramassages quotidiens sont organisés de façon à satisfaire les besoins des familles. L'organisation des tournées et des points de ramassage est définie par la direction de l'établissement.

● Les repas :

Les repas sont pris au réfectoire ; l'ensemble de l'effectif enfants + adultes représente en moyenne 70 personnes à chaque repas de midi.

Les régimes alimentaires pour raisons religieuses sont respectés.

Le repas est considéré comme un temps d'apprentissage, éducatif et/ou thérapeutique. Les objectifs spécifiques et les modalités de l'accompagnement sont définis par le projet personnalisé des usagers. Tous les jeunes pour lesquels un travail éducatif/thérapeutique est nécessaire bénéficient de l'accompagnement d'un adulte à leur table, à chaque repas. De ce fait, le taux d'encadrement à table favorise un accompagnement éducatif au plus près des besoins des usagers dans le domaine de l'hygiène alimentaire et de l'autonomie.

Le travail éducatif ou d'accompagnement inclut des conseils et des informations dans le domaine de l'hygiène et l'équilibre alimentaire.

Il existe des possibilités de préparation et de prise de repas en dehors du réfectoire, notamment à l'atelier cuisine, ce qui permet à certains groupes d'offrir des modalités de repas différentes, en fonction des projets de groupes (ou ateliers).

Dans un souci d'amélioration de la qualité des repas servis (en liaison froide), un changement de prestataire a eu lieu en septembre 2019. Les résultats attendus sont présents ; enfants et adultes sont satisfaits des repas servis.

Des commissions « menus » sont organisées chaque trimestre avec le prestataire. L'infirmière et le chef de service de l'IME y participent, font retour des critiques et dysfonctionnements éventuels et valident les menus proposés.



Chapitre 4

L'Évaluation de la qualité et les perspectives d'évolution

Le processus d'évaluation
Les perspectives à 5 ans - le Plan d'Action

Chapitre 4 L'Évaluation de la qualité et les perspectives d'évolution

1 Les processus d'évaluation

A - L'évaluation interne

La démarche d'évaluation s'inscrit dans le cadre de la loi 2002-2, relayée par la loi Hôpitaux, Patients, Santé et Territoires n°2009-879 du 21 juillet 2009 et des obligations d'évaluation interne dans un premier temps, puis d'évaluation externe dans un second temps. Elle a tenu compte des exigences législatives et réglementaires et des recommandations de l'ANESM.

La première phase de cette démarche a débuté en 2010 par une sensibilisation générale des salariés de l'établissement à la démarche évaluative et à la délimitation des champs sur lesquels porterait l'évaluation.

Par ailleurs, la direction de l'Établissement a choisi de s'appuyer sur les compétences d'un intervenant extérieur pour guider le groupe de travail constitué dans la démarche et la méthodologie d'élaboration de son référentiel.

Ce groupe a été constitué dans le souci de représenter chaque service de l'Institution pour être représentatif de l'équipe pluridisciplinaire (direction, service administratif, services généraux, service éducatif, service médical/para médical).

Le Référentiel

Dans ce cadre, l'évaluation interne de l'IME a consisté, dans un premier temps, à s'approprier, pour le groupe de travail, les notions de base utiles sur le plan méthodologique (indicateurs, critères etc).

Ensuite, il s'est agi d'adapter le référentiel fourni par l'intervenant à la réalité de notre établissement, en tenant compte du public accueilli, des activités, des modalités d'accueil et de prise en charge proposés.

Ce référentiel, constituant ainsi le document de base de notre démarche d'évaluation, a été ensuite renseigné.

Pour chaque item, l'objet était d'apprécier le niveau de réalisation de chaque procédure (absente, réalisation partielle, mise en œuvre satisfaisante, à compléter etc), de la décrire et évaluer la qualité de sa mise en œuvre.

Ce référentiel s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, les 4 domaines d'évaluation qui ont été travaillés sont :

- la promotion de la qualité de vie, de l'autonomie, de la santé et de la participation sociale
- la personnalisation de l'accompagnement
- la garantie des droits et la participation des usagers
- la protection et la prévention des risques inhérents à la situation de vulnérabilité des usagers

La remontée des informations et l'analyse des données ont amené à la définition d'un plan d'actions d'amélioration découlant des fiches de synthèse de l'évaluation, analysées sous forme de points forts et de points à améliorer. Ce plan d'actions d'amélioration permet d'engager les évolutions nécessaires.

Le rapport final présentant les résultats de l'évaluation a été rédigé par la Directrice de l'établissement et adressé à l'ARS fin 2013. Ce document permet de mieux appréhender l'activité de l'établissement dans son contexte, sert de support à la phase d'évaluation externe et abouti à l'élaboration d'un plan d'amélioration continu de la qualité du service rendu aux usagers.

L'établissement a fait réaliser une évaluation externe en 2014 par un organisme indépendant habilité.

La seconde évaluation interne est réalisée en mars 2020.

Au cours des périodes d'auto-évaluation, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été informé de la démarche et de l'envoi des questionnaires de satisfaction aux familles. Ayant pour mission de donner son avis et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, le CVS a connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction.

Un questionnaire de satisfaction a été adressé aux familles et aux usagers en 2016. Un nouveau sondage portant sur la satisfaction des familles est proposé en 2020 de manière :

- d'une part, à mesurer les éventuels écarts entre les résultats du questionnaire de 2016 et ceux de celui de 2020
- d'intégrer les résultats du questionnaire de 2020 au nouveau plan d'amélioration

Le taux global de satisfaction « satisfait/très satisfait » est passé de 82.9% en 2016 à 87.03 % en 2020.

Cet outil de pilotage sera alimenté par le groupe de suivi qui continuera de s'assurer de la continuité de la démarche et de l'état d'avancement des actions qualité de l'établissement. Toutefois, la question de la qualité du service rendu aux usagers est également une posture individuelle qui doit amener chacun à s'interroger et à s'auto-contrôler en continu. Bien que portée et contrôlée par l'équipe de suivi et de direction, elle doit ainsi s'inscrire dans une dynamique constante permettant de questionner régulièrement les pratiques, l'organisation, le fonctionnement, les effets attendus et les effets réellement obtenus par les actions.

B - Les autres processus d'évaluation

L'équipe pluridisciplinaire est toute entière concernée par la démarche d'amélioration continue de la qualité dont la mise en œuvre s'inscrit pleinement dans le fonctionnement institutionnel ; les temps de réunion pluridisciplinaire, de synthèses et projets, d'analyse des pratiques, les réunions de cadres et les réunions d'intervenants médicaux / paramédicaux.

Les formations collectives internes sont autant de lieux d'échanges qui permettent de questionner, d'évaluer et de réajuster de manière continue les pratiques sur la base d'éléments de pratique très concrets issus des constats formalisés établis au quotidien.

Les rapports d'activités, les bilans de groupe annuels et les entretiens individuels avec les équipes contribuent également à alimenter le questionnement et d'engager les adaptations nécessaires

2 Les perspectives à 5 ans : Le Plan d'action à mettre en œuvre

Le plan d'action, présenté en annexe, fixe les actions d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

La méthodologie d'élaboration du plan d'action a été la suivante :

- Prise en compte des éléments de la 2^{ème} évaluation interne
- Prise en compte des préconisations de l'évaluation externe
- Reprise des actions qui n'ont pas été réalisées ou partiellement réalisées suite à la 1^{ère} évaluation interne
- Recueil de nouveaux axes stratégiques en matière d'enjeux pour l'établissement ou de besoins repérés en termes d'évolution

Présentation des fiches actions

Axe 1 – Renforcer la personnalisation de l'accompagnement

Fiche action n° 1	Evaluer les difficultés et compétences des usagers, définir les besoins et évaluer le projet d'accompagnement mis en œuvre
Fiche action n° 2	Participer à la mise en œuvre de la démarche RAPT
Fiche action n° 3	Répondre aux besoins spécifiques du public présentant des TSA
Fiche action n° 4	Adapter l'Unité d'Enseignement pour répondre de manière adaptée aux besoins des élèves
Fiche action n° 5	Prévention, éducation à la santé, à l'hygiène, corps et ressenti
Fiche action n° 6	Préparer la sortie du dispositif IME

Axe 2 – Renforcer les liens de coopération avec les familles

Fiche action n° 7	Accompagnement des familles : soutien à la parentalité - guidance éducative
Fiche action n° 8	Impliquer davantage les familles dans la co-construction du projet personnalisé
Fiche action n° 9	Améliorer la participation des jeunes et des familles à la vie de l'établissement

Axe 3 – Faire évoluer les pratiques professionnelles

Fiche action n° 10	Formalisation des procédures et des pratiques
Fiche action n° 11	Du référent éducatif au référent de projet personnalisé d'accompagnement
Fiche action n° 12	Promotion de la bientraitance et adaptation des personnels au regard de l'évolution des populations accompagnées

Axe 4 – Adapter l'accompagnement collectif en matière d'ouverture de l'établissement

Fiche action n° 13	Développer des modalités de scolarisation diversifiées
Fiche action n° 14	Développer l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur pour mieux répondre aux besoins des usagers

L'IME Les Fauvettes va devoir s'engager progressivement dans cette démarche contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers qu'il accueille. La contractualisation prochaine d'un **CPOM**, devra être un levier stratégique pour promouvoir la continuité des parcours et répondre aux besoins de son territoire.

VALIDATIONS ET CONSULTATIONS :

Présentation au CVS

Présentation/discussion en Conseil d'administration

Remis aux autorités compétentes

